

# UNIVERSITE DE KINSHASA



**FACULTE DES SCIENCES SOCIALES ADMINISTRATIVES  
ET POLITIQUES**

**DEPARTEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES  
B.P. 127 Kinshasa XI**

**L'IMPACT DE L'ANNULATION DE LA DETTE EXTERIEURE DANS LE  
PROCESSUS DU DEVELOPPEMENT EN REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO  
« Analyse et perspective »**

**Par**

**AHUNDAMBI ADUMBALO Esther**

*Travail de Fin de Cycle Présenté en vue  
de l'obtention du titre de gradué en  
Relations Internationales.*

**Directeur** : MPWATE NDAUME  
Professeur Ordinaire  
Encadreur : MAYUNGA EDMOND  
Chef de Travaux

**ANNEE ACADEMIQUE : 2012-2013**

## DEDICACE

A nos parents AHUNDAMBI AKWESI Jean et NZALA MPOMI Bébé qui nous ont toujours parlé des études, clef de la vie. Voici le premier fruit de l'exécution de vos conseils. Nous vous remercions pour les sacrifices et la volonté consentis, trouvez à travers ce travail l'expression de notre reconnaissance et profonde gratitude.

A nos frères et sœurs : Didine AHUNDAMBI, Mimie AHUNDAMBI, Jeampy AHUNDAMBI, Rachel AHUNDAMBI, Jolie AHUNDAMBI, Emilia AHUNDAMBI, George AHUNDAMBI, Gisel BASETEBI ATEKA, que ce travail soit pour vous une source d'inspiration.

C'est à vous tous que je dédie ce travail.

**AHUNDAMBI ADUMBALO *Esther***

## AVANT PROPOS

La fin d'un cycle au niveau de l'université est couronnée par un travail qui est le fruit des nombreuses recherches et le moment idéal pour un étudiant de contribuer à l'évolution de la science.

En effet, les efforts que nous avons consentis pour la réalisation de ce travail ont nécessité à nos côtés un concours extérieur important sans lequel cette tâche ne serait accomplie. C'est pour cette raison qu'au terme de ce travail, qu'il nous soit permis de remercier en toute primauté Dieu Tout Puissant à travers Jésus Christ qui est le mystère dans lequel sont cachés tous trésors de la sagesse et de la science.

Nous tenons à remercier particulièrement le professeur Ordinaire MPWATE qui, en dépit de ses multiples occupations a daigné sacrifier son temps, non seulement pour la réussite de ce travail, mais également pour la collaboration et la direction qu'il nous a accordée.

Nos remerciements vont également à l'égard du CT Edmond MAYUNGA pour son encadrement, ses suggestions et son souci de nous aider à la réalisation d'un travail scientifique digne de ce nom.

Mention spéciale à notre très cher ami Walker BAWENI pour son soutien spirituel, moral, financier et surtout pour sa disponibilité. Qu'il trouve à travers ce modeste travail l'expression de notre gratitude.

Anos amis et compagnons de lutte avec qui nous avons partagés les joies et peines durant cette longue expérience Académique. Nous pensons à Nella YABEKPA, Chimène ESIKA, Annie ZABWA, Silvie GERENGBO, Gisèle OFUNGA, ALEXY NGUNGA, KANNY KABASELE, et Pepe MBADIKO.

Nous rendons nos hommages les plus déférents et témoignons sincèrement notre gratitude envers tous ceux qui, de loin ou de près ont dû apporter un réconfort tant moral, intellectuel que matériel pour la réussite de cette œuvre scientifique.

**AHUNDAMBI ADUMBALO Esther**

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADP	: Aide Publique au Développement
AFDL	: Alliance de Force Démocratique pour la Libération
AID	: Association Internationale de Développement
BAD	: Banque Africaine de Développement
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BM	: Banque Mondiale
CCE	: Commission de Communauté Européenne
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEI	: Commission Electorale Indépendante,
CNUCED	: Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.
CPCC	: Conseil Permanent de la Comptabilité du Congo
CPD	: Convention de Paiement Différé
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
DGDP	: Direction Générale de la Dette Publique
DSCRIP	: Document de la Stratégie, de Croissance et de la Réduction de la Pauvreté
DSRPI	: Document de stratégie pour la Réduction de la Pauvreté Intérimaire
FCD	: French Congolese Devise
FMI	: Fonds Monétaire International
FNUAP	: Fonds des Nations unies Pour la Population
PRPC	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FSNU	: Fonds Spécial des Nations Unies
G7	: les sept pays Industrialisés du Monde
HCR	: Haut Commissariat pour les Réfugiés
IBW	: Institutions de Brettons Woods
AID	: Association International de Développement
LAC	: Ligne Aérienne Congolaise
LIBOR	: London Inter Bank offered Rate
MONUC	: Missions des Nations Unies au Congo

- NOPADA : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
- OGDEP : Office de Gestion de la Dette Publique
- ONATRA : Office Nationale de transport
- ONU : Organisation des Nations Unies
- OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
- OUA : Organisation de l'Unité Africaine
- PAM : Programme Alimentaire Mondiale
- PANUEREDA: Programme d'Action des Nations Unies pour le Redressement et le Développement de l'Afrique.
- PD : Pays en Développement
- PEG : Programme Economique du Gouvernement
- PIR : Produit Intérieur Brut
- PIR : Programme Intérimaire Renforcé
- PMURR : Programme Multi sectoriel d'Urgence, de Réhabilitation et de Reconstruction
- PNB : Produit National Brut
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PPTE : Initiative pour l'allègement de la dette des Pays Pauvres Très Endettés
- PTM : Programme Triennal Minimum
- RDC : République Démocratique du Congo
- REGIDESO : Régie de Distribution d'Eau
- SONAS : Société nationale d'Assurance
- USD : United States Dollar

## INTRODUCTION

### 01.PROBLEMATIQUE

La problématique est un ensemble d'idée qui spécifie la position du problème suscité par le sujet d'étude<sup>1</sup>.

A la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, au moment où certaines personnes ont les regards tournés vers la technologie à cause de son progrès et ses découvertes étonnantes, notre attention est focalisée sur les questions soulevées par l'endettement, la pauvreté et la croissance économiques.

L'Afrique est en crise. Depuis des années, l'évolution économique et les problèmes d'endettements y sont préoccupant. Et cette évolution tend à la marginaliser au sein de l'économie Mondiale. Dans les années qui ont suivi la Deuxième Guerre Mondiale, l'Afrique a connu une réelle croissance, mais déjà à cette époque, le rythme en était inférieur à celui des autres pays de l'OCDE.

Durant les années 1980 le retard grandit : difficultés internes et externes s'accumulent, des secteurs économiques importants stagnent ou régressent et, globalement, le PIB par habitant reste faible. Sachant que la croissance économique ne peut être réalisée sans investissements souvent massifs et coûteux, les pays africains, face à la faiblesse de leur épargne interne, n'avaient de choix pour financer ces investissements, que de recourir aux emprunts à l'extérieur. Ils ont même été encouragés à le faire par les pouvoirs publics des pays développés et les Banques qui trouvaient là un moyen rentable de recycler les excédents des pays pétroliers qu'elles recueillaient sous forme de dépôts rémunérés.

---

<sup>1</sup> KUYUNSA, B, et SHOMBA, K, Initiative aux méthodes de recherche en sciences sociales, Kinshasa, PUZ, 1995, P. 42

Ce sentiment intense de bien-être et de confiance de courte durée s'estompera avec les chocs pétroliers de 1973 et 1979, qui ont porté le prix du baril de pétrole de moins 3 dollars us à près de 40 dollars US et qui se sont suivi concomitamment d'une détérioration des termes de l'échange due à la baisse des cours de leurs principales matières d'exportation, d'une hausse des taux d'intérêt internationaux, ainsi que d'une réduction sensible des flux au titre de l'aide publique au développement en faveur de ces pays.

Ne pouvant plus dégager suffisamment de ressources en devises pour faire face au service de la dette, les pays africains ont accumulé une dette de plus en plus importante qui les a conduits à une crise de l'endettement.

La République Démocratique Congo n'a pas échappé à ce phénomène. En effet, le poids de sa dette extérieure est passée de 380 millions de dollars US en 1970 à 12.9 milliards de dollars US en 2002 dont près de 10,5 milliards de dollars US d'arrières (80% de la dette du pays sont des échéances impayées).

En 2002, la RDC se trouvait dans une situation difficile vis-à-vis de sa capacité à assurer le service de la dette. Le pays avait bénéficié entre 1981 et 1989, de six accords de rééchelonnement de sa dette au sein du Club de Paris. Ces rééchelonnements, qui d'ailleurs sont des engagements non productifs n'ont fait qu'alourdir à terme la facture de la dette.

Ainsi, entre 1990 et 2000 tous les indicateurs quantitatifs de gestion de la dette extérieure de la RDC furent en rouge. Les recettes d'exportation se sont effritées d'année en année passant de 2 milliards de dollars US en 1991 à seulement 700 millions de dollars US en 2000, alors que le PIB est passé de 6,5 milliards de dollars US à 3,5 milliards évoluant à un taux de

plus ou moins -5% en moyenne entre 1990 et 2001 contre un accroissement démographique de 3,2% en moyenne<sup>2</sup>.

Certains théoriciens et praticiens du développement tel que RAVAILLON estiment qu'une suppression, à tout le moins partielle, des dettes africaines qui tiendrait compte des données comptables, c'est-à-dire des données chiffrées pourrait en conséquences intervenir sans mettre en cause l'équilibre financier des institutions privées et sans menacer le système financier international<sup>3</sup>.

D'ores et déjà nous pouvons estimer que la solution à cette crise doit être recherchée sur les plans externe et interne. En septembre 1999, le Fonds Monétaire Internationale (FMI) a créé la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) afin de placer les objectifs de la lutte contre la pauvreté et de promotion de la croissance au centre de ses opérations de prêts dans ses pays membres les plus pauvres. L'examen de la FRPC achevé en 2002 a confirmé que les programmes appuyés par les prêts accordés au titre de la FRPC sont effectivement devenus plus favorable aux pauvres et à la croissance, les objectifs et les conditions des programmes appuyés par la FRPC étant tirés directement du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Sur le plan interne l'enjeu pour le développement de l'Afrique est essentiel, il n'est pas viable à long terme que tout effort pour dégager des ressources supplémentaires aboutisse en premier lieu à mieux servir les créanciers sans retombée réelle sur la population, cependant un raisonnement dans les seuls termes d'un volume donné de ressources escamote un aspect économique et politique fondamental, celui de l'utilisation qui

---

<sup>2</sup>Fonds Monétaire International (1999), Cadre stratégique de la lutte contre la Pauvreté ; questions d'ordre opérationnel

tiré sur Internet. <http://www.imf.org>

<sup>3</sup>Norro. M, (1999), Economie Africaine Analyse économique de l'Afrique subsaharienne, 2<sup>ème</sup>Ed de BOECK; Bruxelles, p248

sera faite des ressources nouvelles ainsi fournies aux pays endettés et à la RDC en particulier.

## **02. HYPOTHESE**

L'Hypothèse est une proposition de réponse aux questions que l'on se pose à propos de l'objet de recherche formulé en des termes tels que l'observation et l'analyse puissent fournir une réponse.<sup>4</sup>

La mise en application du PIR et de l'initiative de réforme structurelles notamment l'amélioration des finances publiques, avait non seulement lancé le fondement d'une reprise de la croissance, mais surtout introduit la RDC dans le processus de l'IPPTE.

Le 23 Juillet 2003, l'approbation du DSRP intérimaire a contribué à l'admissibilité du pays au point de décision PPTE ceci a permis de donner accès à la RDC aux facilités reconnues aux pays pauvres très endettés.

En Juillet 2010, les institutions de Bretton Woods effaçaient 12,3 milliards de dollars sur un total de 13,7 milliards de dette due par la RDC à ses créanciers multilatéraux (20%) et à ceux du club de Paris (80%) grâce à l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE malgré cette annulation de la dette, cette dernière ne semble pas contribuer au développement de la RDC car rien n'a changé en ce qui concerne la situation socio-économique de la population congolaise.

De ce qui précède, quel est l'impact de l'annulation de la dette sur le processus de développement en RDC ?

## **03. CHOIX ET INTERET DU SUJET**

Les menaces qui pesaient sur le système financier international au début de la crise de l'endettement ne sont plus

---

<sup>4</sup> RONGERE, cité par MULUMBATI, N, Manuel de sociologie générale LUBUMBASHI, Ed. Africa, 1980, P.21

imminentes aujourd'hui Même si globalement cette dette continue de s'accroître, elle ne constitue plus un danger pour ceux qui l'ont financée faut-il en conclure que la crise de l'endettement est terminée<sup>5</sup> ?

Cette performance globale masque bien des disparités .S'il faut SC situer au niveau sous régional, les progrès en cette matière ont été très différenciés. Certains pays à revenu intermédiaire d'Asie et d'Amérique latine se sont certes, affranchis du poids de leur endettement, mais la situation reste très préoccupante pour certaines régions notamment l'Afrique subsaharienne. En dépit des multiples annulations et allègements dont elle a bénéficié, cette partie du monde continue, en effet, d'accumuler des arriérés de paiement. Les difficultés financières que cela engendre et les résultats mitigés d'une décennie d'ajustement hypothèquent, aujourd'hui encore, le développement de ces nations. Pour eux, la question de la dette entière est préoccupante.

Il n'y a donc point de meilleur moment pour réfléchir sur l'endettement, la pauvreté et la croissance que celui-ci qui voit les énergies être mobilisées sur le plan international, pour éradiquer la pauvreté et trouver une réponse adéquate à l'endettement excessif qui freine le développement économique.

La pauvreté est devenue lune des questions les plus brûlantes de l'heure. En dépit de tout ce qu'ont rendu possible les révolutions techniques du 20<sup>ème</sup> siècle, plus de la moitié de la population mondiale vit, cri effet, avec moins d'un dollar par jour et cette situation bloque l'expansion économique des PED.

Réfléchir aujourd'hui sur les facteurs qui sont susceptible de pouvoir déterminer les mécanismes de l'allègement de la dette et se proposer de présenter les voies et moyens de sortir du sous- développement économique suscite notre intérêt

---

<sup>5</sup>THETIKA BANZODILA., endettement extérieur et pauvreté en Afrique subsaharienne ; Mémoire 2<sup>ème</sup> licence économie mathématique, UPC,2002-2003, p.5

sur le plan scientifique tant que habitant d'un pays classé parmi les pays pauvre très endetté .Par ailleurs , cette réflexion apparaît aussi comme une modeste contribution parmi celles qui tentent de sortir des millions d'Africains et des Congolais de la misère.

#### **04. DELIMITATION SPATIALE ET TEMPORELLE**

Comme l'indique l'intitulé de notre travail,la RDC, un pays de l'Afrique Subsaharienne constitue notre champ de recherche. Notre étude portera sur la période allant de 2003 à 2012 mais il y a lieu de signaler que cette délimitation temporelle n'est pas rigide puisque la compréhension d'un aspect du problème demande de dépasser ces limites.

#### **05. METHODES ET TECHNIQUES DE RECHERCHE**

La méthode est l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit,les démontre les vérifient.<sup>6</sup>

Dans cette étude nous avons recouru à la méthode dialectique cette méthode nous a permis d'analyser les contradictions entre l'annulation de la dette congolaise et l'amélioration des conditions des vies des congolais.

En effet l'annulation de la dette congolaise selon l'initiative PPTE devrait permettre à la RDC d'orienter les ressources dégagée dans le cadre de l'IPPTE après avoir atteint le point d'achèvement pour financer les secteurs sociaux. Mais malheureusement rien n'a changé malgré l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE.

---

<sup>6</sup> PINTO, R,et GRAWITZ, M, Méthode en sciences sociales DALLOZ, PARIS, 1971, P289

En ce qui concerne les techniques, nous avons recouru à la technique documentaire qui a consisté à récolter les données dans les ouvrages, revues, rapports en vue d'élaborer cette œuvre.

## **06. SUBDIVISION DU TRAVAIL**

Hormis l'introduction et la conclusion, notre travail s'articule autour de trois chapitres.

Le premier chapitre porte sur des considérations générales, Il circonscrit les notions essentielles relatives au sujet; il s'agit de la définition des concepts de base, des causes et des conséquences de la crise d'endettement, des programmes d'ajustement structurel et des différentes approches utilisées pour résoudre la crise de l'endettement.

Le deuxième chapitre retrace tous les problèmes liés à l'endettement extérieur et la crise économique de la RDC.

Le troisième chapitre traite de l'Initiative PPTE et des perspectives de croissance en RDC. Il est proposé, dans ce chapitre, quelques pistes de solution pour sortir le pays de cette situation qui justifie en partie son appauvrissement.

## CHAPITRE I : CONSIDERATIONS GENERALES

an retapitre, nous parlerons detw  
copir1éraflnèis

s coatDurs—et--la—terffiinologie. Dans la première section, nous définirons les concepts de baseØ et donnerons les causes de l'endettement. Dans la deuxième section par contre, nous évoquerons les causes qui ont été à la base de la crise de l'endettement des années 80, ainsi que les conséquences qu'elles ont fait peser sur les économies des PED, avant d'analyser 1.

gwnè 1' aproc P€ . /'iç1 ,P6u- L%  
LdL1 ( Z72/' T&)/

### **SECTION I : LA DETTE**

#### **1.1. Définition de la dette**

L'endettement extérieur brut d'un Etat, à un moment donné, est la somme des engagements contractuels en cours et ayant donné lieu à des versements de la part des résidents d'un pays en faveur des non-résidents, comportant obligation de remboursement du principal avec ou sans paiement d'intérêt, ou de paiement d'intérêt avec ou sans remboursement de capital.<sup>4</sup> Autrement dit, il s'agit de l'ensemble des dettes d'un pays à l'égard de l'étranger.

#### **1.2. Sortes de dette\$**

La dette extérieure peut être publique ou privée. Elle est publique lorsqu'elle est contractée par l'Etat ou une société privée avec la garantie de l'Etat. La dette privée non-garantie est contractée par une société privée suffisamment importante pour inspirer confiance aux prêteurs en dehors de la garantie de l'Etat.

Bizot, B.C. (2001), «La dette des pays en développement : vers une nouvelle gouvernance internationale 1fl notes et études, n5124. La documentation Française, Paris, p.13

11

Le service de la dette désigne les paiements d'amortissements du principal et des intérêts que doit assurer le débiteur en conséquence des emprunts effectués, c'est-à-dire l'ensemble des charges liées à l'exécution des obligations contractées.

### **1.3. Origine de l'endettement extérieure**

La justification économique de l'emprunt extérieur se trouve dans la possibilité qu'il donne à un pays de réaliser sans attendre des investissements, pour lesquels ses ressources propres sont aujourd'hui insuffisantes mais qui sont susceptibles de générer une valeur ajoutée supérieure au montant qui devra ultérieurement être remboursé (principal et intérêt). Il s'ensuit que la contribution nette de l'emprunt au développement et à la croissance dépend de deux éléments > la rentabilité atteinte dans l'utilisation des ressources empruntées

et le coût du remboursement. Ces dernières années, dans de nombreux pays en développements (PED), et de l'Afrique subsaharienne en particulier, ces deux éléments n'ont pas été satisfaisants. Parmi les raisons principales qui expliquent le recours à l'emprunt extérieur, on peut citer la faiblesse de l'épargne interne par rapport aux investissements projetés. En d'autres termes, l'endettement extérieur est le fruit des besoins de financement ressentis par le pays débiteur. Si l'épargne nationale était abondante et suffisante pour financer les investissements nécessaires, l'idée d'emprunter à l'extérieur des capitaux serait une fantaisie sans justification<sup>6</sup>.

BEKOLO-EBE.B.(4QS Le statut de endettement extérieur dans l'économie sous-développée : Analyse critique. Présence africaine, Paris, p.2— —j' 'Ç, , 22 J

<sup>6</sup> Nakas (1986), Le recours à l'emprunt extérieur dans le processus

du développement, PUSAF/Abidjan, l'harmattan, Paris,.p.S— I 'S 2\_

12

La réalisation de la croissance qui est une nécessité fondamentale dans un processus de développement n'est possible que grâce à l'investissement. Pour les pays qui ressentent un besoin de financement, l'investissement devra être financé en partie par l'épargne intérieure et en partie par les transferts reçus du reste du monde. Ces transferts peuvent être gratuits (dons) ou assortis des conditions de remboursement (dettes). En cas de solde négatif (balance courante déficitaire) comme ce fut le cas des PED une demande d'investissement supérieur à l'épargne oblige le pays d'augmenter son endettement extérieur du montant du déficit courant qui en résulte. D'où l'endettement extérieur, dans ce cas, doit être perçu comme une réponse optimale (rationnelle) de l'économie face à un déséquilibre extérieur. li'Iae bref, à cause de l'exigence en investissement et de la faiblesse d'épargne intérieure, les PED se sont vus obligés de recourir aux capitaux extérieurs afin de financer leur croissance, et briser par conséquent « le cercle vicieux de la pauvreté ». Cependant, ce besoin légitime de recourir à l'aide extérieure, dans un monde de plus en plus interdépendant, ne portait pas en soi des germes d'une éventuelle crise. Cette dernière est la résultante de plusieurs facteurs tant exogènes qu'endogènes. C'est ce que nous épingleons dans les lignes qui suivent.

## **Section 2: Crise d'endettement ..uuirj-.nt**

### **2.1. Crise de l'endettement**

#### **2.1.1 Genèse de la crise**

L'origine de l'endettement peut être fixée aux environs de la deuxième moitié des années 1960. Certains pays en développement sont d'ailleurs nés endettés comme la République

13

Démocratique du Congo (R.D.C) qui hérita des dettes de

l'ancienne colonie Belge envers la métropole<sup>7</sup>. Le phénomène s'est déclaré dès 1970 et son intensification à partir de 1975 s'est exacerbée dans les années 1980. Le début des années 1980 fut caractérisé par la crise de la dette qui éclata dans la plupart des pays débiteurs d'Amérique Latine et d'Afrique Sub saharienne.

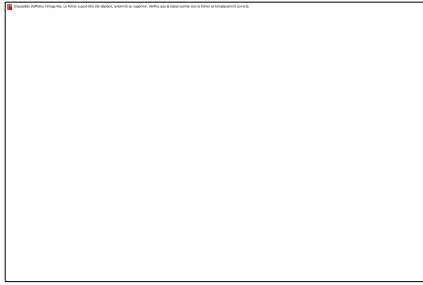
### **2.1.2. Les causes**

En octobre 1973, la guerre éclata entre Israël et les pays Arabes. Pour protester contre l'appui donné à Israël par les Etats - Unis et les Pays- Bas, les membres arabes de l'organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) imposèrent un embargo sur les livraisons de pétrole à ces deux pays. Dans la crainte d'une désorganisation plus générale des expéditions de pétrole, les acheteurs firent augmenter les prix sur les marchés pétroliers en essayant de s'assurer des stocks de production. Encouragés par ces développements sur le marché du pétrole, les pays membres de l'OPEP commencèrent à relever les prix qu'ils pratiquant à leurs principaux acheteurs, les grandes compagnies pétrolières.

Le prix du pétrole connut une forte augmentation. En mars 1974, le prix du pétrole avait quadruplé par rapport à son prix d'avant-guerre, passant de 3 USD à 12 USD le baril, cet accroissement des prix du pétrole eu comme effet immédiat d'augmenter de 10 fois le surplus courant des principaux pays producteurs de pétrole et de creuser en même temps les déficits courants des pays non producteurs<sup>9</sup>.

.1-4affinot ,M ()., Dettes extérieures et ajustement structurel. Edicef/ AUPELF, Paris, P4'5 49Ç4  
**8** MOKONDA Bonza, Politique économique, cn iei& I'UPC/FASE, iédtt1,ir77

Raffinot M., Op.Cit, p.775. **2** - '-S'2., , 2.



14

Ce déficit courant des pays en développement devait les amener à s'endetter en vue de desserrer les contraintes financières nées de ce choc pétrolier. En effet, incapables de modifier, à court terme, leurs dépenses respectives, les pays membres de l'OPEP vont transférer cette manne pétrolière dans les banques commerciales des pays riches pour la fructifier. Ces banques, à leur tour, prêtèrent massivement aux pays du sud pour financer leurs déficits courants et cela sans aucune règle de prudence en cette matière. En 1976, les bons de trésor à 3 mois aux Etats -Unis rapportaient 4,9% l'an alors que l'indice de prix à la consommation s'accroissait de 6,7%. Ce qui revient à dire que si une banque américaine accordait un prêt intérieur en 1976, elle aurait eu un taux de rendement réel de -1 ,8%. 10 L'intérêt que les banques percevaient sur leurs prêts aux pays en développement était lié aux taux interbancaires sur le marché de Londres, le LIBOR (*London. Inter Bank Offered Rate*). Nous avons esquissé ci-dessus les difficultés extérieures liées à la gestion de la dette. Or, il s'est avéré qu'entre 1970 et 1980, trois facteurs conjugués ont eu une incidence négative sur l'évolution de la dette : la hausse des taux d'intérêt; la diminution des recettes d'exportation; et l'effondrement des transferts financiers en faveur des pays débiteurs.

Les taux d'intérêts furent la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Au cours de la période susvisée, les créanciers, en l'occurrence les

banquiers recyclant les pétrodollars accumulés, faisaient du crédit à un taux réel négatif, justifié par le fait que le taux nominal du crédit était inférieur au niveau de l'inflation en vigueur dans les pays occidentaux. **10** Krugman, P.R.et Obstfeld,M., (1996),E2 eInternationorie2è éd .De Boeck, Bruxelles, p.647 / )\_-

## 15

Les banquiers à la recherche des clients, concédaient des prêts à des taux négatifs dans l'espoir sans doute que les efforts déployés par leurs gouvernements pour maîtriser l'inflation finiraient par donner des résultats escomptés. Il va sans dire que si cette situation avait perduré, ce sont les débiteurs qui auraient tiré leur épingle du jeu ; le coût du crédit étant plus abordable. Enfin 1979, malencontreusement, la décision des Etats-Unis de libéraliser la fixation des taux d'intérêt eut comme conséquence directe le relèvement au-delà de 10% du Libor". En plus, la désinflation des économies occidentales (6,2% en 1982 contre 13,5% en 1980) rendit aussitôt positif le taux au point que même avec la baisse du Libor au niveau réel, le taux parut encore élevé. La nouvelle donne issue de la combinaison de la hausse de taux d'intérêt et de la désinflation se traduit pour les pays du Tiers Monde par un bond des taux d'intérêt réels de 20% entre 1978 -1979 et 1980 -1981. Cette situation dramatique ajoutée à la modicité des recettes d'exportation, résultat combiné de la détérioration des termes de l'échange et de l'inélasticité de la demande des matières premières dans les pays industrialisés, entraîne une augmentation du coût de remboursement de la dette qui ne pouvait que provoquer une grave crise. Déjà en 1979, vingt-deux pays, incapables de faire face au service annuel de la dette, se sont vus dans l'obligation de reporter à l'année suivante le paiement de l'ordre de 5,1 milliards de USD. Il faut alors souvent recourir à des crédits de court terme qui vont asphyxier très rapidement beaucoup de pays. Le Brésil accumulera, en 1982 12milliards de USD de crédits nouveaux à court terme pendant que le Mexique totalise 80 milliards de USD. Le Nigeria n'a pas trouvé mieux que d'expulser un million

d'émigrés croyant ainsi résoudre ses problèmes<sup>12</sup>.  
 MOKONDA BONZA, Op.Cit. p.72  
**12** it p.75

16

### **2.1.3. Les conséquences**

La crise de l'endettement a été suivie de fortes conséquences nuisibles pour les PED dont la croissance reposait essentiellement sur l'afflux des capitaux extérieurs. D'une façon globale, cette crise a induit l'inflexion du financement extérieur. Ainsi, il a été observé<sup>13</sup>: L'effondrement des flux de financement privés; la réduction des flux multilatéraux; la stagnation de l'aide publique au développement; > le fléchissement des investissements directs vers les PED. Par ailleurs, il convient de remarquer que pour un pays, le fait d'être très endetté et insolvable a de lourdes conséquences sur son développement économique. Insolvable, il ne peut recevoir des prêts de la part des prêteurs privés et sa capacité d'emprunter auprès des prêteurs officiels est très faible. Très endetté, il doit souvent faire d'importants remboursements du capital emprunté. Et surtout, il doit payer annuellement des intérêts qui représentent plus de 15% de ses recettes d'exportation de biens et services et souvent plus de 4% de son PNB, même s'il n'assure pas la totalité de ses obligations. Il doit limiter ses importations de biens de consommation, mais aussi de matières premières et de biens d'équipements destinés à l'activité de production. Dans de nombreux cas, la charge de la dette effectivement assurée, remboursement du capital et versement des intérêts, excède l'aide reçue. Il y a donc un transfert net de ressources du PED vers les pays prêteurs.<sup>4</sup>

Aujourd'hui, l'ensemble de la dette des PED est estimé à 2400 milliards de USD, c'est environ moins de 4% de toutes les dettes du monde. Avec 80 milliards de USD selon les estimations du Secrétariat Général du Comité pour l'Annulation de la Dette,

**13** Raffinot,M ,Op.Cit,pp.49-54.

<sup>4</sup>Auverny-Bennelot,P. (Z. « La dette du tiers-monde: Mécanisme

et enjeux », in Notes et études documentaires, n°4940, Ed. La documentation française, paris, “ **L1 P.**

17

On peut éliminer l'extrême pauvreté de la planète si cette somme est étalée pendant dix ans, elle peut suffire pour éliminer les besoins en eau potable, pour avoir une alimentation décente et des soins de santé essentiels avec une éducation primaire pour tous.'

La nécessité de faire face à des remboursements élevés et à des transferts négatifs, pèse sur la croissance du fait des sorties de devises liées aux services de la dette, de la pression à la baisse des prix dans les pays débiteurs, d'une limitation de la production des agents privés par anticipation d'une hausse de la fiscalité.

L'évolution économique des pays du tiers monde dans les années quatre-vingt a été pour l'Amérique Latine et l'Afrique, et à la différence de l'Asie, les années marquées par un effondrement des taux de croissance, les revenus étant fortement touchés et les firmes étrangères fermaient leurs filiales et multipliaient les désinvestissements. De plus, l'ajustement achoppait souvent sur la réduction du déficit budgétaire et sur la balance des paiements. Toutefois, on a assisté, dans un second temps, à une réduction du déficit de la balance courante permettant un ajustement extérieur. Il est cependant difficile de déterminer si ces évolutions sont les résultats de l'endettement extérieur ou de l'ajustement structurel imposé.

Au regard de toutes ces conséquences, il s'avère indispensable pour les pays prêteurs de mettre en place des mécanismes à même de leur permettre de suivre l'évolution de l'endettement et de prendre ainsi des mesures estimées adéquates pour éviter des situations de crise' et insérer les flux de dette dans le processus de croissance. Pour ce faire, il a été mis au point des indicateurs quantitatifs afin de permettre une bonne gestion de la charge de la dette.

15 Millet D.,(Q44,-Document radio phonique : Radio France

Internationale ; Secrétariat Général du Comité pour l'Annulation de la Dette (SGCADbJ&. to'

## 18

### **SECTION 3: MECANISME PPTE, GENESE ET CONCEPT**

Les deux premières sections nous ont permis de faire un constat : le niveau d'endettement de l'Afrique subsaharienne est intolérable pour un grand nombre des pays. Ce qui se traduit par une contraction de l'activité économique et par un renforcement de la pauvreté.

L'endettement et la croissance s'auto-entretiennent et piègent le développement économique. Un niveau élevé du service de la dette sape les efforts pour une croissance économique réelle, et une croissance ralentie ne permet évidemment pas de générer suffisamment de revenu pour faire face au service de la dette. L'une des hypothèses retenues dans ce travail est que, la solution, à court terme, passe par une réduction significative de la charge de la dette pour créer un environnement propice à la relance de la croissance.

Nous allons tâcher, dans cette troisième section, d'explorer les pistes de résorption de la crise de la dette à travers l'initiative PPTE. Si la réduction de la dette dans le cadre de l'initiative offre aux pays la possibilité de sortir du cycle de rééchelonnement, cependant pour que le niveau d'endettement reste tolérable, il est indispensable de remédier aux causes sous-jacentes du problème de sa dette. L'initiative en elle-même est un vaste chantier qui inclut des réformes et des ajustements à forte potentialité de relance de la croissance économique. Si la réduction de la précarité des exportations dont elle préconise pour le maintien de la dette à un niveau tolérable il devrait s'inscrire dans un cadre élargi de l'ouverture extérieure de ces économies qui ne peut être possible que si les contraintes qui y pèsent sont réduites.

#### **3.1. Mécanisme PPTE: Concept**

Les pays d'Afrique subsaharienne ont affiché des résultats économiques décevants dans les années 80 et au début des années 90, la plus grande partie de la région se montrant

19

incapable de rompre avec un scénario de croissance faible ou de recul du revenu par habitant, de forte inflation et de difficultés de balance des paiements. Entre 1995 et 1997, toute fois, les performances se sont améliorées et le revenu réel par habitant a commencé à progresser dans certains pays qui ont maintenu une croissance rapide au cours des deux dernières décennies. Si le redressement des termes de l'échange y a aussi contribué, cette embellie a été possible avant tout parce que de nombreux pays se sont engagés à mener des politiques macroéconomiques saines, à s'ouvrir davantage sur l'extérieur, à mieux gérer leurs économies et à relever le formidable défi économique et social lancé à l'ensemble de la région. Là où les autorités ont tenu ce cap, la croissance s'est accélérée et la pauvreté a reculé. Souvent, cette nouvelle politique a été adoptée dans le cadre des programmes à moyen terme appuyés par le FMI et la Banque Mondiale. En dépit des progrès récents, la croissance reste fragile, les niveaux de vie sont toujours très bas et la pauvreté est endémique. Les indicateurs d'éducation et de santé demeurent médiocres et, dans certains pays, le rythme des créations d'emplois ne parvient pas à suivre celui de la population active. Les économies restent à la merci des aléas climatiques (sécheresse, inondations) et sont toujours fortement tributaires des aides extérieures concessionnelles. La région n'a pas été capable de tirer pleinement profit du processus de mondialisation<sup>6</sup>.

L'idée d'un engagement plus actif de la Communauté Internationale se heurte, dans la plupart de ces pays, à une série d'obstacles : l'insuffisance des infrastructures et les carences de l'administration fiscale et du recouvrement de l'impôt; des politiques fiscales et d'investissement soumises davantage au bon vouloir de quelques fonctionnaires qu'à des règles transparentes; l'accès limité aux technologies de l'information; le manque

**16** F M I Finance et développement; publication trimestriel, Washington septembre, p.29

20

d'équipements de communication ;l'état encore embryonnaire des services financiers et la faiblesse de l'appareil judiciaire'7. Enfin, plusieurs conflits armés assombrissent les perspectives économiques de la région et, dans de nombreux pays, la propagation du SIDA/VIH abaisse la productivité de la main-d'oeuvre. Ce survol de la situation régionale trace les grandes lignes des politiques susceptibles d'améliorer les chances d'accélération durable de la croissance et de recul de la pauvreté en Afrique subsaharienne.

Il est essentiel, en effet, que la croissance s'accélère durablement si l'on veut relever les niveaux de vie et réduire la pauvreté, car la faiblesse du revenu par habitant est telle dans la région que la redistribution ne modifiera guère, à elle seule, la situation de pauvreté actuelle.

Outre la stabilité macroéconomique, sur laquelle il faut continuer à mettre de l'accent en menant des politiques budgétaire, monétaire et de changes appropriés, des réformes structurelles doivent être réalisées pour améliorer l'efficacité des marchés. Il est largement reconnu que l'endettement extérieur d'un certain nombre de pays à faible revenu, Africains pour la plupart, est devenu extrêmement difficile à gérer. Même l'arsenal complet des mécanismes classiques de rééchelonnement et de réduction de la dette, alliée à des apports continus de financement concessionnel et à la poursuite des politiques économiques saines, ne suffisent pas pour ramener l'endettement extérieur de ces pays à un niveau supportable, dans des délais raisonnables et sans le bénéfice d'un complément de soutien extérieur'8.

17 FMI Accélérer la croissance et réduire la pauvreté, rôle du FMI, publication trimestriel, Washington Décembre, 'L

18 KAZADI,J. et AREND KOUWENAAR.A,(20), Soutenabilité de la dette et ressources PPTÉ, Ministère du Plan de la ROC, Kinshasa ,p— j? ->

21

L'image contrastée et dramatique qu'offre l'humanité aujourd'hui

est celle d'une extrême pauvreté de masse qui côtoie l'opulence indescriptible d'une minorité. Cette triste réalité choque les esprits les plus lucides du fait de son ampleur : près de 3 milliards de personnes vivent avec moins de 2 dollars par jour et sont quotidiennement soumises à des dures épreuves. Les recherches et les engagements sans espoir se multiplient sur le plan international. La déclaration du millénaire s'est assignée, dans ses objectifs de développement, la tâche ambitieuse de réduire de moitié le nombre de pauvres d'ici 2015. Le doute est permis à ce sujet : des dizaines de ces engagements se sont avérés, dans le passé, comme des simples déclarations d'intention. Différentes acceptions que présente la pauvreté et la non explication de celles-ci peut conduire les observateurs non avertis à des erreurs d'interprétation. Lorsqu'on évoque 10% ou 20% des pauvres dans les pays occidentaux, les lecteurs de l'annuaire 2001 de la Banque Mondiale sur la pauvreté ne retrouvent aucun de ceux-ci sur ces statistiques. La confusion vient de la différence qu'il y a entre pauvreté relative (terme employé en occident) et pauvreté absolue (utilisé dans les pays en développement). La première acception désigne un indicateur d'inégalité : est pauvre ce lui qui n'a pas accès aux biens consommés par la grande majorité de ses concitoyens. Celui - ci n'est pas nécessairement pauvre en terme absolu. Pour l'autre acception, est pauvre ce-lui qui est incapable de satisfaire ses besoins fondamentaux. Si pour un habitant de l'Europe Occidentale, manquer une voiture ou un poste téléviseur est un signe de pauvreté, mais ces biens ne sont pas nécessaires pour la survie d'un individu comme le serait l'accès aux soins de santé et à la nourriture. Aussi lorsque la Banque Mondiale publie les statistiques sur la pauvreté basées sur le seuil de 1 ou 2 dollars par jour, les pauvres de l'Occident ne sont donc pas concernés.

Internationale sur les pays riches ou (G7), la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International ont lancé un programme d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés connu sous le nom de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (*Initiative PPTE*).

Il s'agit d'un cadre d'action conçu pour fournir une assistance spéciale aux pays pauvres très endettés qui mettent en oeuvre des programmes d'ajustement et de réformes avec l'appui de ces deux Institutions, mais pour qui les mécanismes classiques d'allégement de la dette ne suffisent pas. Cette initiative vise à garantir qu'aucun pays ne soit confronté à une charge d'endettement intolérable.

Il s'agit, en outre, de garantir les programmes sociaux, surtout en matière de santé et d'éducation de base parce que ayant compris que les investissements dans la mise en valeur des ressources humaines sont indispensables à la fois pour accroître la rentabilité du travail et promouvoir la mobilité sociale. Après un examen exhaustif de l'initiative, un certain nombre de modifications ont été approuvées en 1999 à la réunion du G7 en Cologne afin d'octroyer plus vite un allégement plus important et d'une portée plus large et de renforcer les liens entre l'allégement de la dette, la réduction de la pauvreté et la politique sociale.

### **3.2. Allégement de la dette et l'initiative PPTE**

L'initiative PPTE est l'aboutissement d'un long processus d'allégement de la dette qui a commencé au début de la crise en 1982. La plupart de ces mesures étaient fonction de l'idée que l'on se faisait de cette crise qui, au début, paraissait temporaire. Mais avec le temps, la crise prenait des allures d'une crise fondamentalement structurelle qui menaçait l'équilibre macroéconomique des pays débiteurs. La réponse à cette évolution fut l'adoption des solutions plus globales.

## 23

Avant d'analyser l'allégement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE, nous allons d'abord faire un survol rétrospectif des mécanismes d'allégement de la dette.

### **3.2.1. Allégement de la dette dans le passé**

Lorsque la crise éclata au début des années 80, les créanciers étaient convaincus qu'elle était passagère : ils l'imputaient à une crise de liquidité temporaire. Aussi refusèrent-ils d'envisager des mesures globales, préférant s'y prendre au cas par cas. Soit que les dettes étaient restructurées - rééchelonnées - soit refinancées (apport de nouveaux crédits pour payer la dette). Parfois des créances furent échangées contre les produits du pays où contre des actions de développement<sup>19</sup>. Malgré ces actions ponctuelles, la crise de liquidité ne fut pas résorbée et pire encore, la dette des PED continuait de gonfler. Cette évolution entraîna une prise de conscience, par la Communauté Internationale, d'une insolvabilité durable. Alors, petit à petit, on envisageait l'adoption des solutions globales. En 1987, la Citicorp, banque américaine, prit la décision de provisionner 50% de l'encours de ses créances latinoaméricaines. Ce qui fut un encouragement pour les autres banques à constituer des provisions sur les créances douteuses. Cette option sera suivie puis généralisée par les banques du monde entier. C'est à Toronto (1988), lors de la réunion du G7, que les premières réductions a de la dette publique seront évoquées. Les pays riches proposèrent d'alléger d'un tiers la dette des pays pauvres et les plus endettés. Ces réductions ont atteint 4 milliards de USD en 1991, somme très modique relativement à l'encours de la dette de ces pays. En mars 1989, le *Secrétaire Américain au Trésor, Bracy*, proposa un plan qui portera son nom qui se voulait un accord cadre pour la dette bancaire. Cet accord permettait aux pays à revenu intermédiaire de racheter les prêts

**A4'**

Ç

**19**

**V**

Brunel, S.(S), Le sud dans la nouvelle économie mondiale, Ed. P.U.F, Paris, pp.232-233

24

en cours avec une décote (garantie par la banque centrale américaine) ou de les échanger contre des titres qui diminuent la dette ou son service. Près de 100 milliards de dette avaient pu être restructurée en 1991, mais ce ne sont que des gros débiteurs

d'Amérique Latine et le Nigeria qui en ont bénéficié<sup>20</sup>. Beaucoup d'autres initiatives vont suivre. Au sommet de Naples, en 1995, l'idée d'une réduction substantielle de la dette pour les pays les plus pauvres et les plus endettés, vit le jour. Elle trouvera enfin son expression avec l'initiative PPTE, proposée par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International en 1996.

### **3.2.2.**

#### *L'initiative*

#### **PPTEgenèse**

L'initiative constitue un dispositif global de réduction de la dette des pays pauvres qui requiert la participation de tous les créanciers ; elle suppose donc une action concertée de la communauté financière en vue de ramener à un niveau tolérable la charge de la dette de ces pays. Pour bénéficier de cette initiative, le pays doit s'engager à mettre en oeuvre des programmes d'ajustement et des réformes de politiques sociales. Sa mise en oeuvre part du constat que l'endettement extérieur d'un certain nombre des pays pauvres, est devenu extrêmement difficile à gérer. Même l'arsenal complet des mécanismes classiques de rééchelonnement et de réduction de la dette, allié à des apports continus de financement concessionnel et à la poursuite de politiques économiques saines, peut ne pas suffire pour ramener l'endettement extérieur de ces pays à un niveau tolérable dans les délais raisonnables, sans le bénéfice d'un complément de soutien extérieur<sup>21</sup>.

Proposée par la Banque Mondiale et le FMI en 1996 et entérinée lors du sommet de G8 à Cologne en juin 1999, l'initiative PPTE a la particularité de s'articuler avec les politiques

— <sup>7</sup>  
 ONU, cité par THETIKA, B. ; Op.cit\_\_\_\_, p.63  
 21 FMI (2002), :w w.imf.or r acts fer hi cf.htm

25

de lutte contre la pauvreté. C'est en principe la raison pour la quelle les pays qui postulent à l'initiative devraient être dotés d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) dans un document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), élaboré en concertation avec la société civile.

**A. Quels sont les pays admissibles?**

Pour bénéficier de l'initiative PPTE, un pays doit remplir les critères suivants:

- > avoir un faible revenu qui le qualifie à emprunter aux conditions fortement concessionnelles;
  - > avoir un fardeau d'endettement insoutenable, hors de champ de mécanisme d'allégement traditionnels;
  - > établir des antécédents positifs dans la mise en oeuvre des réformes et de bonnes politiques économiques.
- Actuellement, sur 41 pays en développement classés parmi les très endettés, 84% sont d'Afrique Subsaharienne. Il s'agit notamment de: Angola ,Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores , Congo, Cote d'Ivoire, Ethiopie, Gambie Ghana ,Guinée - Bissau, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République Centrafricaine, RDC, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Leone , Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

**B. Les étapes de l'initiative PPTE, éligibilité et endition<sup>522</sup>**

Pour être éligible à l'initiative PPTE, le pays doit avoir: L adopté avant le point de décision un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) établi selon un vaste processus participatif, au moins provisoire;

**22** Source: FM (2002), Rapport annuel 2002, www.imf.org

26

- ii. une situation de dette non soutenable, après application de toutes les mesures d'allégement décidées dans le cadre du Club de Paris avant l'initiative;
- iii. adopté des programmes d'ajustement et de réformes appuyés par le FMI et la Banque Mondiale et établir des antécédents satisfaisants.

D'après les critères (ii), on procède à une analyse du degré d'endettement tolérable du pays. Suivant les seuils retenus, on suppose que si le ratio valeur actualisée nette de la dette extérieure! exportations dépasse 150%, après application des mécanismes classiques d'allégement de la dette, le pays peut être admis à recevoir une aide au titre de l'initiative .Dans le cas

particulier des économies très ouvertes ( ratio exportations / PIB supérieur à 30%) ayant une charge d'endettement très élevée par rapport aux recettes mobilisées (plus de 15%, du PIB) , le ratio valeur actualisée nette de la dette / exportations retenu comme objectif peut être fixé en dessous de 150%. Dans ce cas, l'objectif retenu pour le ratio valeur actualisée nette de la dette / recettes budgétaires est de 205%, au point de décision. Une fois atteint le point de décision et admis au titre de l'initiative, commence alors une période intermédiaire dont la durée peut s'étaler de 1 à 3 ans selon les performances des pays. Pendant cette période, le pays continue d'appliquer comme il convient les programmes et réformes soutenues par la Banque Mondiale et le FMI. Les créanciers bilatéraux et les banques commerciales sont invités durant cette période à prendre des mesures d'allègement des obligations venant à échéance (90% de la VAN).Le pays continu, entre temps, à appliquer sa stratégie de lutte contre la pauvreté et prépare sa version finale du DSRP. A l'issue de cette deuxième phase, le pays atteint le « *point d'achèvement* ».Sont alors enclenché de façon définitive, les annulations de dette nécessaires pour amener la dette au niveau déclaré soutenable .Les créanciers publics, multilatéraux, et

27

bilatéraux sont impliqués dans cet effort d'annulation en proportion de leurs créances respectives<sup>23</sup>.

+ **Initiative PPTE: diagramme des flux**

Le pays établit des bons antécédents pendant une période de trois ans et met au point, avec la société civile un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. (DSRP) ; initialement, un DSRP intérimaire qui peut atteindre le point de décision.

> Le club de Paris procède à un rééchelonnement de flux aux conditions de Naples, c'est à dire du service de la dette admissible arrivant à échéance# au cours de la période de consolidation de trois ans, la réduction pouvant atteindre la valeur actuelle nette des échéances de la dette admissible.

> Les autres créanciers bilatéraux et les créanciers commerciaux accordent des conditions au moins comparables.

Les institutions multilatérales continuent d'appuyer l'ajustement dans le cadre des programmes soutenus par le FMI et la Banque Mondiale.

+ **Point de décision**

Soit La réduction du stock de la dette consentie par le Club de Paris aux conditions de Naples et les conditions comparables accordées par les autres créanciers bilatéraux

+ **Sortie du processus**

La réduction du stock de la dette consentie par le Club de Paris aux conditions de Naples et les conditions comparables

**23** Jacquet, P. (2003), « L'aide au développement dans la gouvernance globale » in Synthèse annuelle de l'actualité mondiale (fransès), IFRI, Paris, pp.227-228

28

cordées par les autres créanciers bilatéraux et commerciaux. *I esonī pa iUzsantes* pour ramener la dette du pays à un niveau tolérable.

**Première étape**

Tous les créanciers (multilatéraux, bilatéraux et commerciaux) se décident à alléger la dette au point d'achèvement < flottant ». Le montant de l'aide fournie est fonction de l'effort nécessaire pour ramener la dette à un niveau tolérable il est calculé à partir des dernières données.

> **Deuxième étape**

**V** Les pays établissent une seconde série d'antécédents favorables en appliquant les politiques convenues au point de décision (qui vise à atteindre le point d'achèvement < flottant ») et liées au DSRP (intérimaire)

**V** La Banque mondiale et le FMI apportent une assistance transitoire.

**V** Le Club de Paris accorde un rééchelonnement des flux aux conditions de Cologne (réduction de 90% de la VAN de la dette, ou davantage si nécessaire).

**V** Les autres créanciers bilatéraux et commerciaux accordent un allègement de la dette à des conditions comparables.

**V** Les autres créanciers multilatéraux accordent un allègement

transitoire de la dette à des conditions discrétionnaires. V Tous les créanciers et donateurs continuent d'appuyer la stratégie globale de réduction de la pauvreté conçue par les gouvernements concernés avec la participation de la société civile et de la communauté des donateurs d'aides.

**+ Point d'achèvement « flottant »**

> Le point d'achèvement est lié à la mise en oeuvre pendant au moins une année d'une stratégie globale de réduction de la

29

pauvreté, et notamment d'une politique de stabilisation macro-économique et d'ajustement structurel, pour les pays qui n'étaient pas admissibles au titre de l'initiative initiale (cas non réactifs), et à l'adoption d'un DSRP complet pour ceux qui étaient admissibles au titre de l'initiative initiale (cas rétroactifs). Tous les créanciers apportent une aide déterminée au point de décision ; l'allègement transitoire de la dette fourni entre le point de décision et le point d'achèvement est pris en compte dans le calcul de cette assistance.

> Tous les groupes de créanciers accordent une réduction équivalente (en valeur actuelle nette) de leurs créances, déterminée par l'objectif de viabilité de la dette. Cet allègement n'est assorti d'aucune conditionnalité nouvelle.

1. Le Club de Paris accorde une réduction de la dette admise aux conditions de Cologne (réduction de 90% de la dette ou davantage si nécessaire

2. Les autres créanciers bilatéraux et commerciaux accordent des conditions au moins comparables sur les stocks de la dette

3. Les institutions multilatérales accordent un allègement de la dette, chacune d'elles choisissant parmi un menu d'options possibles.

Il est à noter que les créanciers bilatéraux peuvent décider d'aller au-delà de leurs obligations dans le cadre de l'initiative PPTE. La France, par exemple, a pris l'engagement d'annuler la totalité de ses créances bilatérales au titre de l'APD sur les pays au point d'achèvement. Pour ces pays, il est aussi prévu un éventuel concours de financement au cas où un choc exogène viendrait

détériorer les indicateurs de la dette. En 2000, 22 pays ont atteint le point de décision ; ils étaient 26 en 2002 et 6 ont atteint le point d'achèvement en juillet

30

2002 (Bolivie, Burkina Faso, Mauritanie, Mozambique, Tanzanie et Ouganda).

Les pays qui ont atteint le point d'achèvement, bénéficient, au titre de l'initiative PPTE multilatérale et bilatérale, d'une réduction de dette de 30 milliards de USD sur une dette initiale de 52 milliards de USD<sup>24</sup>.

### **3.2.3. Allègement de la dette et réduction de la pauvreté**

L'allègement de la dette, même substantiel, n'est pas une panacée. Cependant, il aménagera, tout au moins, un environnement propice à la relance de la croissance. Un service de la dette élevé agit comme un frein à l'investissement et entame sérieusement la croissance. Les faits historiques ont attesté cette constatation.

Du moment où l'endettement agit négativement sur les déterminants de la croissance, il agit de ce fait même sur la pauvreté. Dans les meilleurs des hypothèses, on est en droit de s'attendre à des gains de croissance à la suite de la réduction de la charge de la dette. La réduction de la dette (*au titre de l'initiative PPTE*) est directement bénéfique aux pauvres sans que cela soit assuré par l'entremise de la croissance. Le Rapport 2002 du FM125 révèle cet aspect. Il affirme qu'en réduisant d'environ un tiers le ratio service de la dette /exportations des PPTE, l'allègement accordée leur permettra d'épargner entre 1/2 et 1 1/2 du PIB par an sur un budget et d'augmenter ainsi sensiblement les dépenses en faveur des pauvres comme l'éducation et la santé. En somme toute, l'initiative PPTE s'inscrit dans la démarche qui tend à rechercher durablement des solutions aux problèmes de la pauvreté et la relance économique.

**24** FM(2002)-,Rapport annuel ashington, p4'

## **CHAPITRE II : APERÇU SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES PROBLEMES D'ENDETTEMENT DE LA CROISSANCE**

Dans le présent chapitre, nous parlerons de l'aperçu sur la situation économique de la R.D.C. et les problèmes liés à l'endettement de la République Démocratique du Congo.

### **SECTION I. SITUATION ECONOMIQUE DE LA RDC**

Se penchant sur la situation postcoloniale de la R.D.C, l'une des observations qui frappe est la faillite économique et la misère sociale généralisée de la population. L'économie congolaise présente le paradoxe le plus frappant du continent noir. En effet, pays le plus potentiellement riche d'Afrique avec d'incomparables ressources minières, forestières et humaines, la RDC possède une économie parmi les moins performantes du continent ; entre 1990 et 2000, le taux de croissance moyen de son PIB était de -6,5% alors que la population était en train de croître au taux de 3,4% par année.

Dans les lignes qui suivent, nous proposons une lecture utile de la situation de la RDC. Nous avons subdivisé l'histoire économique du pays en 4 grandes périodes, à savoir :

- 1960-1966 : période des troubles
- 1967-1974 : période d'expansion
- 1975-1989 : période de la récession et des tentatives de stabilisation
- 1990-2003 période de la grande crise ou de la conflagration économique.

#### **I.1. Période des troubles 1960 à 1966**

Les querelles politiques des cinq premières années qui ont suivi l'indépendance (mouvement des rébellions, de récession et des guerres civiles) ont entraîné une destruction et un abandon important des infrastructures économique du pays. Il s'agit notamment de la destruction et de l'abandon des voies de communications, des ponts, des usines, des plantations, des

écoles, des hôpitaux, etc. Ce qui eut comme conséquences une hausse importante des prix intérieurs, un déséquilibre des paiements extérieurs et quasi-épuisement des réserves de change, entraînant l'instauration d'un système de contrôles administratifs des importations et des paiements des en plus restrictifs et compliqué. Il en est donc résulté le détournement des ressources des activités productives vers les activités commerciales et spéculatives. Nonobstant ces constats tristes, une bonne partie des engagements du pays vis-à-vis de l'extérieur a été respectée pendant cette période<sup>7</sup>.

## **I.2. Période d'expansion ou de l'essor économique 1967 à 1974**

A partir de 1966, le pays est entré dans une période de paix civile et sociale marquée par l'instauration de l'autorité de l'Etat et la désorientation de la politique économique. En effet, la réforme monétaire de Juin 1967, conjugué avec la montée des cours du cuivre et de la confiance nouveaux investisseurs, à entraîné un apport massif des capitaux; et il s'en est suivi une croissance réelle du PIB de 7% en moyenne annuelle de 8 à 1974. Les réserves de change atteignaient, fin 1970, le montant de 220 millions de dollars<sup>8</sup>, soit trois années de besoin d'importations.

C'est durant cette période de haute conjoncture que le pays a réalisé plusieurs projets économiques : industriels, routiers, hydroélectriques et autres, ainsi que la création et la restructuration des entreprises publiques dans le domaine de la distribution de l'eau (REGIDESO), de l'électricité (SNEL) des transports (ONATRA) et assurance (SONAS).

A ce dysfonctionnement interne provoqué par la zairianisation sont venus s'ajouter d'autre facteur essentiellement

<sup>7</sup> NZANDA-BUANA KALEMBA.M.,(1995), *Economie zairoise de demain pas de navigation à vue*, Kinshasa, p91

<sup>8</sup> NDELE BAMU, A. (1992), « Les grandes leçons de l'histoire monétaire, financière et économique du Congo-Zaire », in *Zaire-Afrique*, n°267, Kinshasa, pp 395 -403

dont la chute des cours du cuivre et la hausse des prix des produits pétroliers (premiers chocs pétroliers).

### **I.3. Période de la récession et des tentatives de stabilisation de 1975 à 1989**

A partir de 1975, l'économie congolaise est entrée dans une phase de récession marquée par une profonde détérioration des principaux indicateurs économiques et sociaux. L'origine de cette récession tient principalement à trois phénomènes: il s'agit d'abord de l'échec de l'expérience de la politique de Zaïrianisation radicalisée lancée en novembre 1973, qui a livré l'économie nationale entre des mains non expertes.

Il en est résulté une méfiance des investisseurs tant étrangers que nationaux vis-à-vis du pays ; ce qui eut comme conséquences des désordres socio-économiques, la baisse très sensible de la production agricole ; la négligence de l'entretien des routes, l'abandon de la gestion de la chose publique au profit des affaires acquises.

Il faut ensuite relever la légèreté doublée d'une tendance prononcée à la tricherie visant l'enrichissement personnel et sans cause, qui a longtemps caractérisé les responsables de la gestion de l'économie nationale. Mais aussi du choc pétrolier de 1973 et la baisse brutale des cours mondiaux du cuivre.

Les résultats affichés par l'économie furent :

- la régression de l'activité économique avec des taux de croissance, si pas négatifs, inférieurs au taux de croissance de la population estimé à 3,1% l'an, d'où un appauvrissement général et une détérioration des conditions de vie de la population;
- les déficits des finances publiques donnant naissance à une création excessive de liquidités;

- le déficit chronique de la balance de Paiement atteignant 600 millions de dollars en 1989 contre 7,4 millions de dollars en 1970;
- la détérioration de tous les indicateurs de la dette extérieure qui a été multipliée par six entre 1970 et 1975, et par 47 entre 1970 et 1990 entraînant ainsi une diminution de la capacité de paiement de l'Etat et aggravant le problème de l'endettement;
- la monnaie nationale a continué sa chute libre et, à la fin de l'année 1989, clic avait perdu plus de 90% de la valeur de la période 1967 1975;
- l'inflation est restée très forte, laminant ainsi le pouvoir d'achat des populations l'exacerbation des détournements des deniers public et de la corruption comme moyen de survie.

#### **I.4. Période de la conflagration économique**

Cette période révèle une réelle débâcle économique et un effondrement du système économique du pays .Elle peut- être subdivisé en deux sous périodes, à savoir de 1990 à 1997, puis de 1998 à 2003.

##### ***1.4.1. La première sous - période de 1990 à 1997***

Elle est caractérisée par une anarchie et un vandalisme dans la gestion des finances de l'Etat Tous les indicateurs économiques et sociaux sont passés au rouge, comme conséquence d'une absence totale de politique cohérente en matière monétaire, financière et sociale, le pouvoir ayant décidé de tout sacrifier à travers la corruption politique tous azimuts et l'achat des consciences. Cette période fut marquée par la rupture de la coopération avec tous les partenaires extérieurs pour non respect des engagements, singulièrement dans le paiement du service de la dette dont les arriérés se chiffraient fin 1991 à 1.746 millions de dollars.

Concrètement, il a été observé les faits suivants<sup>9</sup> :

- la taille de l'économie est revenue à son niveau de 1958, alors que la population est passée de 2,9 fois plus nombreuses et que la structure de l'économie a changé. L'économie s'est vue contrainte de se replier sur des activités de subsistance et des activités informelles;
- l'urbanisation croissante, mauvaise qualité de l'infrastructure des transports, l'insuffisance des investissements;
- l'économie démonétisée et les marchés des capitaux comme ceux des changes ne fonctionnant presque plus qu'à des fins spéculatives (de 28% du PIB en 1958), la masse monétaire au sens large n'était plus que d'environ 9% en 1988 1989 et 1,4 % en 1993;
- un recours accru à la création monétaire pour financer les déficits budgétaires croissants.

### ❖ **La gouvernance économique et politique**

L'appréhension de l'engrenage hyper inflationniste au Congo devrait prendre en compte l'analyse minutieuse de la situation politique qui a nourri les mécanismes d'anticipations pessimistes des agents économiques. Cette dynamique se cristallise sur le comportement du taux de change parallèle qui évolue en temps réel en rapport avec les prévisions des agents économiques. Lorsqu'un gouvernement bénéficiant de l'adhésion populaire était mis en place, les circuits parallèles des changes ont réagi positivement.

En effet, le mouvement ininterrompu de dépréciation du taux de change de la monnaie congolaise a toujours connu un répit. En favorisant la baisse des tensions inflationnistes. Les

---

<sup>9</sup> Ministère du Plan et Développement, Programme triennal minimum : 1997-1999 Kinshasa, (décembre 1997), pp. 14-17

analyses sur le processus hyper inflationniste distinguent généralement deux phases dans la prolifération du phénomène.

Dans la première étape, le poids de la contrainte internationale notamment de l'endettement constitue le vecteur essentiel, alors que la deuxième phase est caractérisée par la suprématie du taux de change dont les fluctuations entretiennent les anticipations auto-réalisantes des agents économiques dans l'explosion des prix.

Dans le cadre de l'économie congolaise, au-delà des transferts financiers relatifs à la dette, il convient de mentionner le manque à gagner.

Consécutif au retrait des organismes internationaux au début de la décennie 90 Ainsi, les autorités gouvernementales seront privées du soutien au financement des déséquilibres de la Balance des Paiements, et le recours à l'émission monétaire va se généraliser car les *recettes* fiscales ne permettent de générer des ressources substantielles.

Il convient de déplorer également l'existence d'un système de prix différenciés selon le type de modalité de paiement dans l'engrenage hyper inflationniste. En règle générale, les opérateurs économiques procèdent aux « sur- plus », lorsque les transactions sont réglées par chèques ou en billets de 5 millions de zaïres.

Il convient de remarquer que ces billets de 5 millions ont été démonétisés par le Premier ministre issu de l'opposition dès leur mise en circulation. Cette situation a entraîné des Emeutes à Kinshasa en janvier 1993 car les militaires ont refusé ces nouvelles coupures.

Dans ce contexte, la préférence pour les devises accroît la demande de ces encaissés en favorisant l'envolée des prix. Cependant, l'existence d'un régime frontalier poreux permet d'éviter la reprimairisation de l'économie, notamment dans les

zones frontalières. En effet, les échanges continuent à se développer harmonieusement dans ces régions dans la mesure où les individus font des transactions en devises.

### ❖ **Les répercussions des pillages de septembre 1991 sur l'économie Congolaise**

Les pillages orchestrés à Kinshasa les 23 et 24 Septembre 1991 à l'initiative des militaires se sont généralisés, pour atteindre la plupart des centres urbains du pays. Les militaires furent relayés par les civils pour sévir en détruisant l'outil de production existant. Cette situation va porter un lourd préjudice à l'économie nationale, car le manque de confiance aimera désormais l'ensemble des opérateurs économiques.

Les pillages des années 1991 et 1993 ont des répercussions psychologiques dans le mental des investisseurs parce qu'ils étaient systématiques et avaient détruit volontairement tout l'appareillage de production mettant ainsi au chômage des dizaines de milliers d'ouvriers et des sociétés en faillite. On a assisté à la recrudescence des pratiques spéculatives au détriment des investissements productifs.

La conséquence immédiate de ces événements reste la pénurie des biens sur les marchés et l'accélération des tensions inflationnistes. On enregistra une hausse de 47,9% de l'indice des prix aux marchés pour le mois de septembre 1991 alors qu'il représentait 37% en Août. Il semble que les dommages subis par l'entreprise représentent environ 618, 1 millions de dollars. Par ailleurs, on estime à 73.278 les pertes d'emplois, et les besoins en fonds de roulement se chiffrent à 319 millions de dollars. Les dégâts les plus considérables concernent les domaines du commerce, des industries manufacturières et services dont les

pertes d'emplois atteignent environ 80,1% de l'ensemble secteurs<sup>10</sup>.

### ❖ **La deuxième sous - période de 1998 à 2003**<sup>11</sup>

A la prise du pouvoir par l'A.F.D.L. le 17 Mai 1997, le peuple Congolais, préparé par 7 années de démystification du dictateur, attendait, comme en 1965, un changement radical. Au moment de la prise de pouvoir par l'A.F.D.L., celle-ci jouissait d'un préjugé Favorable de la population et auprès des investisseurs potentiels.

En effet, exaspéré par l'obstination du pouvoir dictatorial à ne pas ouvrir l'espace politique, la population attendait que les nouvelles forces armées la débarrassent de celui-ci et qu'elles installent une véritable démocratie avec un pouvoir réellement civil.

Parallèlement, les opérateurs économiques et les investisseurs extérieurs potentiel attendaient du nouveau pouvoir un climat, paisible et propice aux activités économiques. Certains investisseurs avaient même signé des conventions avec la rébellion, en anticipant la prise du pouvoir. Mais au fur et à mesure que le nouveau pouvoir se consolidait en ralliant quelques leaders acquis à la cause démocratique, un noyau de « *dur* » à tendance dictatoriale naissait dans les rangs des nouveaux dirigeants.

Cela se traduisit d'abord par une attitude de méfiance envers les opérateurs économiques, suivie de suspicion, avant d'arriver à des incarcérations sous divers prétextes ; à la rigueur, ils avaient à payer des amendes transactionnelles de validité douteuse. Cette attitude belliqueuse aux allures communisantes envers la haute finance et Les mateurs économiques, ajoutée aux

---

<sup>10</sup> SUMATA Claude, L'économie parallèle de la RDC : Taux de change et dynamique de l'hyperinflation au Congo, Ed. Harmattan, Paris, 2001, pp. 224-227.

<sup>11</sup> TALA-NGAI Fernand (2001), RDC de l'an 2001 : déclin ou déclic, Ed Analyses sociales, Kinshasa, pp.147 148

nombreuses promesses commerciales tenues, occasionna le gel des investissements ainsi que des aides promises.

Quant au plan triennal de stabilisation et de relance de l'économie, il n'était pas crédible aux yeux des personnes sensées, car ils appuyait sur des impondérables tels qu'une aide extérieure accrue alors qu'une des conditions essentielles qui n'avait jamais été remplie était l'ouverture de l'espace politique.

Comment peut-on demander à des pays démocratique des aides financières pendant que l'on refuse d'appliquer chez la démocratie ?

Les tentatives d'une restructuration économique ne pouvaient qu'échouer parce que les facteurs générateurs des précédents échecs demeuraient, le manque de cadre incitatif et le refus d'une gestion financière transparente. Cela s'explique par l'abandon d'un budget élaboré dans le but de contraindre le gouvernement à une orthodoxie financière. Ce budget a été remplacé par des injonctions verbales. De même l'abandon de la réforme fiscale amorcée a eu pour conséquence le recours à des créations monétaires vont ruiner la nouvelle monnaie.

Alors que l'atmosphère politique ne permettait pas encore à l'économie d'amorcer une phase de stabilisation l'éclatement d'une guerre entre les ex-alliés va ruiner tous les espoirs d'une stabilisation économique et pire, cette guerre va plonger le pays dans un marasme économique qu'il n'avait jamais connus<sup>12</sup>.

Cette sous-période fut caractérisée par les faits suivants<sup>13</sup> :

- recul de la croissance économiques le PIB a enregistré une baisse cumulée de 21,9% pour la période 1997-2000, soit une régression moyenne annuelle de 5,5%;

---

<sup>12</sup> Ministère du plan et développement, Op.cit, p.14

<sup>13</sup> NDELE BAMU, art. cité, p403

- difficultés d'approvisionnement en produits pétroliers et en biens de première nécessité, dues entre autres raisons, à l'insuffisance des ressources en monnaies étrangères, aux renchérissements des produits pétroliers;
- investissements entravés par la faiblesse de l'épargne nationale (3,7% en moyenne entre 1997 et 2000, contre une moyenne africaine de 17%);
- politique monétaire expansionniste entraînant des conséquences délétères sur les prix intérieurs et le taux de change;
- persistance d'une inflation élevée, avec un taux annuel moyen de 212,4% entre 1997 et 2000;
- déficit des paiements extérieurs et accumulation des arriérés de paiement;
- déséquilibres structurels du marché de change;
- sous-bancarisation du pays (pour une population estimée à 50,4 millions d'habitant), les banques dans leur ensemble ne disposent que de 25 guichets, soit en moyenne 2 millions de personnes par guichet;
- déséquilibre profond des finances publiques et éviction du secteur privé.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons conclure que : « *en 42 ans d'indépendance, la République Démocratique du Congo a connu 35 ans de crise ouverte et 7 ans seulement de vie sociale normale, soit 7967 à 7974, d'or de l'histoire économique du pays ? Quel paradoxe pour un pays que la nature a doté de tout.*

Au début de l'année 2001, un changement politique s'opèrera au, sommet de l'Etat, avec l'avènement du *Président Joseph KABILA*. La République Démocratique du Congo reprend le dialogue avec les partenaires extérieurs. Puisant les grandes

lignes de son action dans le discours de l'investiture du chef de l'Etat du 26 janvier 2001, le gouvernement mettra pied avec le concours des services du FMI, deux Programmes économiques successifs. Le premier, dénommé Programme Intérimaire renforcé (PIR), étalé de juin 2001 à mars 2002, visant essentiellement à casser l'hyperinflation et à créer les conditions propices à la relance de l'activité économique.

Et le second, communément appelé, Programme économique du Gouvernement (PEG), couvrant la période 2002 à 2005, il essentiellement la consolidation de la stabilité macroéconomique et la croissance économique en vue de réduire la pauvreté.

Fondé essentiellement l'exécution équilibrée des opérations financières de l'Etat, la maîtrise de l'expansion monétaire et la mise en œuvre des réformes structurelles, les deux programmes ont permis :

- la reprise de la coopération avec la Communauté Financière Internationale après 11 ans de rupture;
- la réalisation, en 2002, d'un taux de croissance positif de 3,5%, après 13 années de contraction du PIB. Au 30 juin 2003, la croissance est de 2,1% par rapport à. un objectif de 5% en fin d'années;
- la réduction sensible du taux d'inflation qui est passé de 511,2% à la fin 2000, à 135,1% en 2001 puis à 16% à fin 2002. Au 27 juillet 2003, le taux annualisé est de 10,6% contre un objectif de 8%;
- la stabilité remarquable du Franc Congolais observée depuis la suppression des taux de change multiples au 27 mai 2001 , et la réduction de l'écart entre les taux officiel et libre de 182% en 2000 à 0,8% juillet 2003;
- l'exécution sur base de caisse des opérations financières de l'Etat, que se sont soldées par des excédents en 2001 et

2002. Néanmoins, il importe de relever le faible niveau d'exécution des dépenses d'investissement dont la réalisation est tributaire du décaissement des ressources extérieures;

- l'amélioration du cadre juridique, légal et réglementaire des affaires grâce, à la promulgation d'une nouvelle réglementation de change libérale, d'un code des investissements, d'un code et du cadastre miniers, d'un code forestier et d'un code du travail a permis l'attrait de nouveaux capitaux tels que ceux investis dans le secteur de la téléphonie cellulaire et du traitement des minerais.

C'est au vu de ces résultats et des efforts entrepris par le gouvernement en vue de la réunification du pays et de la réconciliation nationale que les conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale ont décidé à l'issue de leurs réunions tenues respectivement les 23 au 24 juillet 2003, d'une part le décaissement en faveur de la République Démocratique du Congo de la 3eme tranche de la FRPC de plus ou moins 37 millions de USD, au titre d'appui à la Balance des Paiements et, d'autres part, l'accession de notre pays au point de décision de l'initiative PPTE<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup>MASANGU M. Jean Claude, « La RDC accède à l'initiative PPTE Renforcée » Octobre 2003.

## **SECTION II. LA CRISE DE L'ENDETTEMENT DE LA R.D.C.**

### **II.1. Genèse de la crise d'endettement de la R.D.C**

Une rétrospective en matière d'endettement extérieur de la RDC montre que la dette publique congolaise tire sa source de la charte coloniale. La loi du 18 octobre 1908 met à charge du Congo-Belge son service de la dette publique<sup>15</sup>.

Durant la colonisation et avant le plan décennal colonial (1950-1959), l'évolution de la dette extérieure a été influencée d'abord par le développement des territoires d'outre mer et par la mise en œuvre des programmes des grands travaux.

De 1909 à 1949, la dette directe passa de 125 millions de franc à 3.690 millions de franc comprenant plus de 2 milliards de franc de dette consolidée. Le plan décennal (1950-1959) eut un grand impact sur le volume et la croissance de la dette publique extérieure du Congo- Belge qui passa de près de 3 milliards en 1949 à près de 24 milliards de francs congolais en 1959. Voilà comment naquit en 1960 la République Démocratique du Congo, déjà endettée par le fait de l'héritage des dettes de l'ancien Congo Belge envers la métropole.

En effet, au lendemain de l'indépendance, il se posa un problème juridique de succession aux dettes publiques du futur gouvernement Congolais et déjà un problème d'insolvabilité se manifesta. La nouvel confronté à une crise politique sans précédent, n'a pas su dégager les ressources en devises nécessaires pour honorer ces engagements financiers contractés par la métropole .Ces problèmes firent l'objet des accords conclu le 06 Février 1965 et d'une convention intervenue en juillet 1971.

---

<sup>15</sup>HCR PT (Décembre 1995), Réponse de l'OGEDep au questionnaire de la commission Economique Financière sur l'endettement public, Kinshasa.

La Belgique pris alors à sa charge le fonds Belgocongolais d'amortissement et de gestion de la dette, mettant ainsi fin à la première crise d'endettement de la RDC<sup>16</sup>.

### ***II.1.1. Evolution de la dette extérieure de la RDC et analyse des principaux agrégats***

Il sera question dans ce paragraphe, de montrer comment a évolué la dette extérieure de la RDC durant la période sous étude, mais surtout, la persistance de la crise d'endettement, à travers l'analyse des principaux indicateurs. Pour ce faire, nous subdivisons l'analyse en deux grandes parties: la première allant de 1981 à 1990, et la seconde de 1991 à 2003. Ces deux périodes seront également subdivisés en sous-période.

#### ***II.1.1.1. La dette extérieure après l'indépendance de 1960 à 1965***

Au lendemain de l'indépendance, le jeune Etat congolais comme nous l'avons souligné ci haut hérita de toute la dette coloniale et il deviendra or si, l'une des rares nations au monde qui est née avec une dette extérieure. Malgré quelques emprunts sporadiques et la prise en charge d'une partie de la dette coloniale, la dette de la RDC est restée stable. Jusqu'en 1970, la dette extérieure se situait aux environs de 330 millions de dollars américains. Il y a lieu de noter que la prise en charge d'une partie de de la dette coloniale par le Royaume de Belgique a été dictée par la très célèbre convention PH SPAAK-Moise TSHOMBE.

#### ***II.1.1.2. La Période allant de 1965 à 1975***

Au début des années 70, l'essor économique mondial, le relèvement spectaculaire des cours de matières premières et la surliquidité pétrodollars qui s'en est suivie, ont poussé les détenteurs de ces fonds à la conquête des marchés de recyclage.

---

<sup>16</sup> KAWATA BUALUM (1989), endettement extérieur du Zaïre, in Zaïre-Afrique n°237, Kinshasa, p.351

Les pays industrialisés offraient des facilités financières aux pays en voie de développement (PED) qui initiaient des politiques d'investissement à outrance dans le but d'ouvrir des perspectives de croissance soutenue dans le cadre de la décennie onusienne de développement 1970-1980.

Durant cette période sous revue, la RDC s'est lancée dans la politique des grands investissements (Inga, Avions mirages, Cités de la voix du Zaïre, Sidérurgie de MALUKU, ligné haute Tension Inga SHABA etc.). De ce fait, la dette extérieure qui était presque insignifiante, prendra une ascension fulgurante passant d'environ 300 millions de dollars américains en 1970 à plus de 2 milliards de dollars en 1976<sup>17</sup>. Ces investissements ne sont avérés peu ou pas rentables et donc incapables de générer un surplus affectable au service de la dette. Or, pour avoir accès à d'autres crédits, il fallait payer les arriérés. L'Etat devient alors incapable d'accéder à d'autres crédits et d'améliorer sa structure financière<sup>18</sup>.

### ***II.1.1.3. La Période allant de 1981 à 1990***

Cette période, comme nous l'avons vu, est celle pendant laquelle l'économie congolaise était déjà entrée dans une phase de récession, avec toutes les conséquences qui s'en étaient suivies. Cependant, l'assistance du FMI avait un tant soit peu permis à l'économie congolaise de ne pas sombrer.

En effet, cette assistance financière, s'est matérialisée par deux accords de confirmation successifs (9/12 millions DTS de juin 1981 à juin 1983, et comportait l'obligation pour l'Etat de limiter son déficit, d'apurer progressivement son passif extérieur, d'alléger ses interventions dans l'économie. La neutralisation de l'Etat, la restauration de l'initiative privée et la restructuration de l'économie constitue les trois principaux volets.

---

<sup>17</sup>SUANA MADIÉR A DIÉR, «Allégement de la dette des pays à faible revenu dans le cadre de l'Initiative PPTE », Mémoire 2<sup>ème</sup> Licence Comptabilité ISC; 2001-2002, p.20

<sup>18</sup><http://www.users.skynet.be/cadtm/pages>, Décembre 2002

En 1981, la situation s'était fortement dégradé (quadruplement du déficit budgétaire), baisse du coût du cuivre, jointe à la hausse des importations, entraînant une baisse des avoirs extérieurs, dépassement des plafonds d'endettement, d'où une suspension des crédits du FMI, La RDC paraissait en totale faillite financière; le service de la dette représentait plus de 50% des exportations.

En 1983, la RDC a dévalué sa monnaie de 77,5%; elle a libéralisée ses échanges, abandonné ses nombreux projets ambitieux, réduit ses dépenses sociales. L'inflation de 100% avant la dévaluation a atteint 14% en 1984 et le déficit budgétaire a représenté 3,4% du PIB. Le rétablissement des équilibres financiers a fait de la RDC un « pays malade » modèle du FMI. Le prix à payer a été un ralentissement de la croissance et le maintien des sources à un niveau très bas. La baisse importante du ratio du service de la dette de 60% à 28%, résultat du réaménagement a abouti à un retardement des échéances<sup>19</sup>.

### **A. Sous-période 1981-1982**

Au cours de l'année 1981, la RDC na conclu aucun accord bulatérau de consolidation. Au 31 décembre 1981, les engagements initiaux de la dette contractée auprès des partenaires étrangers s'élevaient à 5.189 millions de dollars de crédits à long terme dont 4.523,9 millions ont été utilisés, 322,9 millions ont été remboursés, de sorte que l'encours au 1<sup>er</sup> Janvier 1982 fut de 4.201 millions de dollars. Au 31 décembre 1982, le niveau du service de la dette en fonction de l'encours s'est levé à 622,6 millions de dollars dont 377,5 millions en principal et 285,1 millions en intérêt. Donc sur un service dû de 622,6 millions de dollars, il a été effectué un service de 163,10 millions, soit un taux d'exécution de 26,2%.

---

<sup>19</sup>Hugon, P.(1985), « L'Afrique subsaharienne face au Fonds Monétaire International », in Afrique Contemporaine n°139, Ed. La Documentation Française, Paris, pp.6-7

### **B. Sous-période de 1983 à 1985**

Les mesures prises au cours de cette période grâce au concours du FMI ont permis d'améliorer l'ensemble de la situation économique du pays. Ainsi, le PIB s'est accru de 1,3% en 1983 ; de 2,7% en 1984, contre 0,5% en 1982.

En effet, au 31 décembre 1985, la dette due au Club de Paris a présenté 71,3% des engagements initiaux, dont 33,3% (14,7% plus 18,6%) due au rééchelonnement. De la même façon, pour un encours global de la dette due au Club de Paris s'élevant à 73,6% de l'encours global de 1975, 69,65% sont due au rééchelonnement. Ceci montre combien le processus de remise de la dette n'est qu'une fuite en avant.

### **C. Sous-période 1986-1988**

A la suite de l'expansion de la liquidité intérieure et de la dépréciation de la monnaie nationale sur le marché de change ainsi qu'à suffisance de l'offre globale des biens et services, la situation économique s'est détériorée par rapport à la sous période précédente. En effet, le taux inflation croissant depuis 1986 s'est chiffré. 78,7% en 1987 et 94,2% en 1988.

En prenant, comme année de référence l'année 1988, sur un Total des engagements initiaux de la dette due au Club de Paris chiffré à 7.714,40 millions de dollars, 4.780,73 millions de dollars, soit 61,9% du total sont due aux rééchelonnements. Toujours pour la même année, sur un données relatives à cette période sont tirées des Rapports Annuels de l'OGEDep, 1981 et 1982 encours de 5.256,33 millions de dollars dus au Club de Paris, 3.683,09 millions soit, 70% sont dus à ces mêmes rééchelonnements.

### **D. Sous-période de 1986 à 1990**

Le ralentissement de l'activité économique observée au cours de La période allant de 1986 à 1988 s'est accentué en

1989. Par ailleurs, la poursuite en 1990 du processus de transformation économique et politique déclenché en 1989 par le vent de la perestroïka (passage de l'économie planifiée à l'économie libérale) a eu une influence très négative sur l'ensemble des pays du Tiers-Monde (particulièrement ceux de l'Afrique subsaharienne), dont la RDC. Il sied de relever également que pendant cette période, le pays évoluait dans un climat de gèle de relation avec ses partenaires extérieurs.

Ainsi au 31 décembre 1990, l'encours de la dette extérieure s'est chiffré à 9.285,90 millions de dollars dont 6.760,61 millions soit 73% due au Club de Paris ; le service dû s'est élevé à 661,81 millions de dollars alors que le service effectué s'élevait à 156,19 millions de dollars, soit un taux d'exécution de 17%.

Bref, la RDC, connaît une importante crise d'endettement et celle-ci ne fait que s'aggraver, par le fait de son incapacité à dégager des sources susceptibles de faire face à la charge de la dette. Le problème ne « réside pas réellement dans le stock de la dette, mais plutôt dans les flux à dégager annuellement au titre du service de la dette (intérêts + amortissements).

Ainsi, malgré les six accords de réaménagements de la dette conclue avec le Club de Paris entre 1981 et 1989, la RDC n'a pas réussi à sortir du cercle vicieux d'endettement dans lequel elle s'est enfermée. Ces différents rééchelonnements font que l'alourdissement de la dette extérieure est, en grande partie, le fait de ces engagements non productifs plutôt que des capitaux frais.

#### ***II.1.1.4. La période 1991 à 2003***

Cette période a été caractérisée par une situation économique macabre. En 1990, la RDC en rompt avec les politiques d'ajustement structurel, et va perdre son éligibilité aux allègements de dette, et les engagements au titre d'APD ont

fortement chuté; ce qui a eu comme conséquence immédiate la réduction de la capacité de l'appareil économique de poursuivre le redressement économique et, de ce fait, d'assurer le remboursement de la dette congolaise. Les pillages de triste mémoire de 1991 et 1993 ont davantage enterré une économie déjà sinistrée.

En 1997, un nouveau régime politique va se mettre en place à la suite d'une guerre qui a duré plus de six mois en apportant sa part de contribution dans le chaos déjà installé.

Cependant, dans le souci de reconstruire l'économie nationale, nouvelles autorités vont élaborer un plan appelé «Programme Triennal minimum ayant une enveloppe évaluée à 4,5 milliards de dollars, dont 40% soit 1,8 milliard, devront être financés par l'extérieur. Malheureusement, à la suite de la non reconnaissance par le nouveau pouvoir de la dette extérieure contractée par la deuxième République, une méfiance va s'installer dans le chef des bailleurs de fonds et geler la reprise de la coopération. Cette situation va par ailleurs perdurer, à cause de la guerre dite d'agression amorcée le 02 Août 1998.

A la suite d'un tableau aussi sombre, comment peut-on imaginer sortir de la crise d'endettement qui s'est même enracinée ? Nous allons analyser cette situation en deux sous - période de 1991 à 1995, puis de 1996 à 2002.

### **A. La Sous-période 1991-1995**

En effet, l'encours de la dette est passé de 8.662,41 millions de dollars en 1991 à 10.111,7 millions de dollars en 1995, soit accroissement de 1.449,29 millions de dollars (16,7%). De même, le service N (st accru à année en année a cause d'une nette réduction du service rué. qui est passé de 205,8 millions en 1991 contre 505.62 millions en 1990), à 78, 8 millions en 1992 et seulement 22,8millions en 1995, soit un taux moyen de 2,3% par an, de 1991à 1995. Comme corolaire à cette situation, les arrières n'on fait que s'accumulé, allant de 2.119,6 millions de dollars en

1991 à 6.444,8 millions en 1995 et ceci aura comme conséquence, de gonfler la charge de la dette dans les années avenir.

Pendant cette période, le PIB a connu bien de contreperformance orchestré à un rythme moyen d'environ 7,4%.

Le taux de croissance du PIB est resté négatif, atteignant son niveau le plus bas en 1993 avec -13,5%, alors que la population a continué à croître à un taux constant de 3,4%. Par ailleurs, les recettes d'exportations se sont chiffrées à 1.935,75 millions de dollars en 1991, contre 2.593,41 en 1990 soit une diminution de 23% elle se sont chiffrées à 1.224 en 1992 pour tomber à 1.146,8 millions en 1993.

#### ❖ **L'encours de la dette par rapport au PIB**

Apprécié la dette extérieure par rapport au poids économique du pays. Le FMI considère qu'un pays est peu endetté quand ce ratio est inférieur à 30% alors que s'il dépasse 50%, le pays est considéré comme fortement endetté. Pour ce qui est de la RDC, à n'en point douter, elle est plus que fortement endettée car le ratio a été de 133,23% en 1991 et 207,52% en 1995.

#### ❖ **L'encours de la dette par rapport aux recettes d'exportations**

On considère généralement que lorsque l'encours de la dette par rapport aux recettes d'exportations est inférieur à 165%, le pays n'a pas un niveau d'endettement inquiétant. S'agissant de la RDC, la chute des recettes d'exportations entraînant, l'accroissement de l'encours de la dette a fait que ce ratio se situe de loin au-delà du seuil tolérable. L'encours de la dette a représenté 417,75% de recettes d'exportations en 1991, 786,56% en 1995, pour culminer à 911,75% en 1994. Ceci prouve à suffisance que le niveau d'endettement de la RDC est plus inquiétant, par le fait des recettes d'exportations.

### ❖ **Le service dû par habitant et encours par habitant**

Mesure la part du service de la dette que chaque citoyen devrait supporter, tandis que l'encours par habitant mesure la part de chaque citoyen dans l'encours de la dette. Ainsi, le premier ratio est passé de 224,41 milliards par habitant en 1991 à 229,29 en 1995. Il est important de remarquer que cette charge per capita a une allure positive tandis que le PIB per capita évolue négativement. Ce qui se traduit concrètement par l'appauvrissement de la population et, par conséquent, il y a eu détérioration du niveau de vie.

### **B. Sous-période de 1996-2000**

La crise d'endettement a atteint son paroxysme. En effet, la solution stagnante tant de l'encours des arriérés du stock de la dette ainsi la cessation de paiement du service de la dette montre que les capacités de l'économie à faire face à la charge d'endettement se sont complètement effritées.

Le taux de croissance avait atteint 0,7% en 1995, il s'est détérioré en 1996 pour redevenir négatif et continuer ainsi à chuter jusqu'à atteindre en fin 2000 son niveau le plus bas, soit -11,4%. Ceci traduit une baisse sensible de l'activité économique globale. Dans le même sens, le PIB par tête ne fait que décroître, allant de 105,7 dollars par habitant en 1996 à seulement 68,3 dollars en 2000, quel paradoxe pour un peuple aussi gracieusement nanti par nature. Les recettes d'exportations, quant à elles, ne peuvent pas se démarquer de cette tendance générale. Ainsi, elles ont subi une chute vertigineuse, passant de 1.546,6 millions de dollars en 1996 à seulement 685,2 millions en 2000.

En résumé, la République Démocratique du Congo a vu sa capacité à financer le développement de son économie s'amenuiser à cause du recul de la production intérieure et des problèmes soulevés par la dette extérieure.

## CHAPITRE III. L'ANNULATION DE LA DETTE ET LE DEVELOPPEMENT EN R.D.C

### **SECTION 1. PROBLEME DU FINANCEMENT DE LA CROISSANCE EN R.D.C**

Les problèmes du financement de la croissance en Afrique constituent un thème qui s'inscrit tout naturellement dans le droit fil des préoccupations majeures du moment. La relance économique de l'Afrique Subsaharienne qui est aujourd'hui un sujet qui mobilise aussi bien les gouvernements du continent que les membres de la Communauté Internationale, constitue l'objet de la première section de ce chapitre. On se souviendra à ce sujet que les chefs d'Etat de l'Ex Organisation de l'Unité Africaine ont adopté en 1985 le « Programme Prioritaire de Redressement Economique et de Développement de l'Afrique 1986 -1990», programme qui a été soumis et adopté par la Communauté Internationale au cours d'une session spéciale des Nations - Unies consacrée à cette crise économique que traverse le continent Africain.

Par ailleurs, le régime PPTE a été conçu par les Institutions de Brettons Woods (IBW) en 1996 pour rencontrer les problèmes liés à l'allègement de la dette des pays à faible revenu, dette considérée comme un obstacle pour leur développement. L'admission de la République Démocratique du Congo à cette Initiative constituera notre deuxième section. Alors que l'allègement de la dette sera progressif.

Quelles seront les perspectives d'une croissance pour une économie aussi délabrée que celle de la RDC ? C'est autour de cette dernière question que sera organisée la troisième section de ce chapitre.

### 1.1. Le poids de l'histoire

Dans les lignes qui suivent, nous allons partir d'abord d'une rétrospective historique des mécanismes fortuits du financement de la croissance en Afrique en remontant à la période coloniale. Nous présenterons ensuite pour terminer les difficultés de financement en R.D.C.

Le financement de la croissance provient, en premier lieu de l'épargne nationale, c'est-à la somme de l'épargne publique et l'épargne privée. Lorsque celle-ci est insuffisante, pour financer la croissance possible, on peut alors recourir à l'épargne d'autres pays, c'est-à-dire du reste du monde.

Cependant, comme le bon sens l'exige, à terme les prêts extérieurs doivent être remboursés grâce aux excédents de production réalisés à l'aide d'apports Financiers extérieurs et de l'épargne nationale. Comme l'indique Chandra HARD<sup>20</sup>, au cours s années 60. Les taux de croissance du PNB par habitant de l'Afrique Subsaharienne étaient faibles mais positifs et les acquis considérables ont été enregistrés en matière d'augmentation du niveau de l'épargne et de l'investissement. Les entrées des capitaux étrangers correspondaient en moyenne à 3% du PIB et le niveau de l'investissement est passé de 16 à 21% entre 1960 et 1970.

Au cours des années 70, la décennie des chocs pétroliers, la détérioration des termes de l'échange s'est traduite par une baisse de 50% du pouvoir d'achat des exportations et par une baisse régulière des revenus. Les entrées de capitaux étrangers ont considérablement augmenté après la première et la seconde hausse du prix du pétrole. Ce qui a permis initialement d'amortir la baisse du niveau de vie et à maintenir le niveau des investissements, mais n'a pas suffi pour compenser les effets défavorables de la sécheresse et de la crise en général de la

---

<sup>20</sup> Hardy cité par KABUYA KALALA (1987) «Problèmes et gestion de financement du développement en Afrique». in Zaïre -Afrique, n°163, Kinshasa. P 620

balance des paiements. Les ressources en devises de nombreux pays Africains ne permettent pas d'honorer le service de la dette et de financer les importations de première nécessité. Le taux d'épargne intérieure qui était passé de 13% du PIB en 1960 à 20% en 1979 a été que de 12% en 1983. L'Afrique se trouvait manifestement dans une situation où les contraintes de l'épargne et des devises constituent des entraves.

GORDON<sup>21</sup> retrace l'origine de la débâcle des politiques africaines de financement de croissance partiellement dans la fragilité et le manque d'adaptation des structures institutionnelles en matière de politique économique et financière. Les pays Africains, pour la plupart et la République Démocratique du Congo en particulier, ont accédé à l'indépendance sans y être bien préparés: système monétaire représentait un accessoire marginal de la Banque Centrale Métropolitaine: les banques commerciales étaient, elles aussi des avant-postes secondaires des centres monétaires européens avec très peu d'autonomie de financement, la croissance économique était financée par des dons venant de la métropole. 40 à 50% de l'investissement global étaient consacrés à l'industrie contre 5% seulement à l'agriculture au cours des années 60 et 70. Or comme l'affirme FRIMPONG-ANSAH<sup>22</sup>, dans la plupart des pays Africains, il a été constaté une détérioration du potentiel d'épargne au cours des années 1980.

Cette crise africaine est caractérisée essentiellement par une baisse continue de la production face à une augmentation rapide de la pression démographique. Selon KUBUYA KALALA, pour mesurer l'ampleur de la crise il faut revoir le niveau des investissements qui avait été relativement élevé en Afrique Subsaharienne pendant les années 1970 (22% du PIB) a amorcé, depuis 1980, une baisse continue pour se situer à seulement 14,5% environ en 1984.

---

<sup>21</sup>D.L.GORDON. cité par KABUYA KALALA, Op. Cit., p.621

<sup>22</sup>J.H FRIMPONG - ANSAH I. cite par KABUYA KALALA. Op. Cit, p.622

Ce phénomène résulte de l'effet combiné de la faiblesse de l'épargne intérieure et surtout de la diminution de l'apport des capitaux extérieurs. Il est évident que la relance des économies exige de renverser ces tendances défavorables au développement, et pour y parvenir il faut une mobilisation d'importantes ressources financières aussi bien intérieures qu'extérieures.

L'investissement destiné à répondre aux besoins vitaux n'est pas seulement souhaitable pour mettre un terme à la souffrance humaine; c'est également un élément clé dans une stratégie intégrée de croissance.

Or, les perspectives de mise en œuvre de ces ressources financières doivent non seulement se fonder sur les leçons tirées de plusieurs dizaines d'années de gestion économique des pays africains depuis les indépendances politiques, mais surtout sur l'adoption et la mise en œuvre des mesures visant à tirer le meilleur profit des ressources ainsi mobilisées.

Il a été cependant constaté que peu de résultats positifs ont été enregistrés malgré l'injection massive des capitaux dans le circuit économique de la République Démocratique du Congo. Certains en concluent que beaucoup des ressources ont été ainsi gaspillées<sup>23</sup>.

Lorsqu'une économie fait toujours recours à l'emprunt extérieur, ne dégage pas une épargne suffisante et connaît des sérieux déséquilibres au niveau de sa Balance de paiement. Ce que nous avons fait remarquer au premier chapitre de cette étude: telle est la situation de l'économie congolaise depuis bien des années et jusqu'aujourd'hui. L'économie congolaise plus que jamais a besoin d'une importante bouffée d'oxygène pour se relever mais comment parvenir à une relance durable est soutenue lorsque le pays doit faire face annuellement au

---

<sup>23</sup>. MUELA BAKUETU. 13. Op.cit., p.49

paiement du service de la dette et aux arriérés dus aux dettes contractées. Est-ce en prélevant une partie sur des recettes intérieures ou avec les fonds reçus des nouveaux emprunts que le pays effectuera son service de la dette? Pourra-t-il financer son développement avec la réduction de sa dette dans le cadre de l'Initiative PPTE ?

Voilà autant d'interrogations posées par les problèmes du financement de la croissance en République Démocratique du Congo. Mais le débat sur le financement de la croissance remonte à l'époque des indépendances et jusque là, on ne semble pas trouver une réponse adéquate à cette question. Les engagements financiers se sont multipliés au cours des décennies dans le chef des pays riches mais la plupart de ces promesses sont restées lettre morte.

Le débat de ce troisième millénaire a été marqué par une prise de conscience de cette question épineuse dictée par l'ampleur de la pauvreté et des inégalités dans le monde. Nous pouvons nous demander si la communauté internationale peut faire mieux aujourd'hui que dans le passé? Il ne semble pas exister une réponse unique à cette question cependant sans négliger le sentiment des institutions de Bretton Woods en la matière, les prêteurs ont leur conception globale sur la question et les emprunteurs la leur.

Concernant la RDC le non paiement de sa dette envers les institutions de Bretton Woods pouvait constituer un handicap à l'éligibilité aux mécanismes existant de réduction de sa dette extérieure. Elle doit chercher à se mettre en phase avec ses partenaires tant bilatéraux que multilatéraux afin de pouvoir bénéficier des différentes mesures de réduction et d'annulation des dettes. Les mesures d'annulation ne concernent que les pays les plus pauvres dont la dette comprend une forte proportion de crédits d'Etat à Etat.

Avec un revenu annuel de 68.3 USD, soit à peu près 6 USD par mois et par habitant, la République Démocratique du Congo est loin en deçà du seuil de la pauvreté (à 0,21 dollar par jour et par personne soit environ 97,05 Franc Congolais), donc la tranche de l'extrême pauvreté. Par ailleurs la grande partie de sa dette est d'origine publique (à peu près 70% envers le Club de Paris). Voilà autant des problèmes qui empêchent le financement de la croissance économique de la RDC depuis des décennies alors que la RDC, était en droit de brandir son état, pour bénéficier des mesures d'allègement de sa dette extérieure.

Dans Le même ordre d'idées la RDC pouvait se référer au plan BAKER pour solliciter un rééchelonnement pluriannuel de sa dette, et obtenir par conséquent des flux substantiels de nouveaux prêts tels que prônés par ce plan et ainsi relancer son économie.

Quel devrait être l'argument de la RDC face à son incapacité à dégager des ressources nécessaires au remboursement de sa dette, Jean Claude William<sup>24</sup>, s'inspirant de l'une des résolutions des Nations-Unies avait abordé cette dimension du problème. Il envisageait pour la RDC l'éventualité de refuser le remboursement d'une partie de la dette étant donné l'incidence négative de cette dernière à la relance de l'économie nationale et le bien-être de la population. Pour ce dernier, la responsabilité de la dette congolaise devrait être partagée entre l'élite dirigeante congolaise et certaines puissances étrangères.

Pour ce faire, il rappelle un principe du droit public international relatif aux dettes qualifiées « *d'odieuses* », qui dispose que : « *si un pouvoir despotique contracte une dette non pas pour le besoin et dans les intérêts de l'Etat mais pour fortifier son régime despotique, pour réprimer la population qui le combat etc. cette dette est odieuse pour la population de l'Etat entier. Cette dette n'est pas obligatoire pour l'Etat ; c'est une dette de régime,*

---

<sup>24</sup>William J.C. cité par Mokonda Bonza, Op.cit, p.86

*dette personnelle du pouvoir qui l'a contracté, et par conséquent elle tombe avec la chute de ce pouvoir ».*

L'ancien Président Tanzanien *Mwalimu Julius Nyerere* lors de son passage à Kinshasa à l'invitation du feu Président *Laurent Kabila*, avait aussi qualifié la dette Congolaise d'odieuse.

Dans le même ordre d'idées, Rolf KNIEPER<sup>25</sup> renchérit en citant un passage de la charte des Nations-Unies pour appuyer le principe stipulé ci-dessus: « *S'il existe une obligation de tous les Etats de contribuer à la justice sociale et à la solidarité internationale, la destination des crédits à des fins clairement improductive devrait être qualifiée odieuse...En conséquence il ne serait pas à rembourser. Les bailleurs de fonds privés qui contribuent au financement de tels projets effectuent dans ce cas un investissement à haut risque*».

On s'apercevra à cette occasion que la rhétorique politique de la décolonisation a certes contribué à la prise de conscience pour un processus rapide de croissance, mais cela s'est appuyé sur une recherche excessive de l'industrialisation.

Plusieurs crédits ont servi à financer des projets dont le matériel livré n'était pas conforme aux conditions climatiques locales, ni aux besoins immédiats de l'économie nationale il s'agit entre autres de la sidérurgie de Maluku, de la zone franche d'Inga, de la CINAT : Cimenterie Nationale au détriment de l'accroissement de la productivité agricole.

Conformément au principe ci-haut cité, une grande partie de la dette extérieure du pays devrait être déclarée odieuse. Le problème d'ordre économique se rapporte aux aspects structurels de l'économie congolaise et notamment à la Balance de paiements: effritement des recettes d'exportation et diminution des importations face aux besoins croissants de l'économie, diminution des montants obtenus au titre de l'aide et de

---

<sup>25</sup>KNIEPER.R.cité par Mokonda Bonza, Op.cit, p 87.

l'emprunt à cause de la dette extérieure et de l'accumulation des arriérés. La détérioration de la qualité de la vie des populations congolaises n'est qu'une véritable conséquence des problèmes d'ordre économique.

La réduction du revenu par habitant et l'augmentation du déficit du secteur public expliquent la tendance à la baisse de l'épargne intérieure. Les perspectives de mobilisation des ressources financières internes doivent naturellement se fonder sur les possibilités d'action sur bus les paramètres de formation de l'épargne, notamment le niveau général derevenu, le taux d'intérêt des dépôts d'épargne, l'accroissement et la diversification des exportations, l'accroissement des recettes fiscales.

Le mécanisme PPTE, comme proposition de résolution de la crise présente des limites et ne garantit pas la tolérabilité du niveau de l'endettement des pays pauvres. Nous pensons qu'une réduction de la dette ou son annulation totale dans le cadre de cette initiative peut entraîner des gains en termes de croissance économique et être aussi bénéfique pour les pauvres. Ce gain de la croissance pourraient amorcer un cercle vertueux qui à l'absence d'un nouvel accroissement ou d'un nouveau paiement de la dette, abaisserait le ratio d'endettement en finançant la croissance économique. Mais ce dividende de la croissance risquerait de ne pas se matérialiser si le pays enregistre fréquemment des déséquilibres macroéconomiques.

Il convient cependant de noter que, quelles que soient les stratégies adoptées et les mesures institutionnelles mises en place à l'intérieur de la RDC, la croissance de l'épargne nationale ne pourra suffire à assurer la relance économique : les ressources extérieures constitueront encore longtemps un complément Indispensable.

## **SECTION II. L'ADMISSION DE LA RDC A L'INITIATIVE PPTE**

Le mécanisme PPTE a été lancé en 1996 à l'initiative conjointe du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM). Il vise à réduire le poids de la dette des pays pauvres très endettés.

Ce mécanisme a été amélioré en 1999 en vue notamment de favoriser l'admissibilité d'un plus grand nombre de pays pauvres très endettés. Les principales innovations de ce mécanisme ont été de renforcer le lien entre l'allégement de la dette et l'objectif de réduction de la pauvreté et introduire la notion du point d'achèvement flottant déterminé en fonction du rythme des mises en œuvre des réformes structurelles essentielles (la stabilité macroéconomique, la restructuration des entreprises, etc.).

Contrairement aux mécanismes traditionnels d'allégement de la dette, l'initiative PPTE implique la participation entière et équitable de tous les créanciers au processus visant à ramener la dette extérieure d'un pays à un niveau soutenable.

Il y a lieu de noter que, dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, la dette extérieure d'un pays est réputée soutenable lorsque le ratio de la valeur actuelle nette de la dette VAN par rapport aux exportations des biens et services est inférieur ou égal à 150%. En d'autres termes, lorsque la VAN de la dette extérieure d'un pays représente 1,5 fois la valeur de ses exportations des biens et services, alors sa dette est considérée comme étant soutenable<sup>26</sup>.

Nous discuterons, dans cette section de l'admissibilité de la République Démocratique du Congo à l'initiative PPTE renforcée ; il sera question de décrire les différentes étapes ou conditions, les types des classifications des pays pris en compte dans le cadre de cette initiative pour terminer avec des politiques

---

<sup>26</sup> MASANGU MULONGO, *Op.cit*, pp. 2-3

de soutien par l'entremise et l'Aide Publique au Développement (APD) face à l'Initiative PPTE renforcée.

## **II.1. Description de l'Initiative PPTE renforcée**

### ***II.1.1. Les conditions d'éligibilité à l'Initiative PPTE renforcée<sup>27</sup>***

Pour être éligible et recevoir une assistance à titre concessionnel du FMI, désormais appelée Facilité pour la réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), ou de la Banque Mondiale [(Association Internationale de Développement (A.I.D.)] ; il faut :

- avoir un revenu moyen par habitant inférieur à 780 USD par an;
- avoir entrepris des programmes de réformes avec l'appui du FMI et de la Banque Mondiale;
- avoir une dette insoutenable après l'application des mécanismes traditionnels d'allégement, c'est-à-dire après l'application des termes de Naples, soit une réduction de 67% de la VAN de la dette éligible au Club de Paris;
- le ratio [1] de la Valeur Actuelle Nette de la dette/ Exportations des biens et services doit représenter plus de 150%;
- le ratio [2] Service de la dette/Exportations des biens et services doit être supérieur à 20% ;
- le ratio [3] Exportations de biens et services/ PIB de 30% ;
- le ratio [4] Recettes fiscales/PIB doit être égal à 15%.

Il convient de souligner que pour les pays très ouverts, un ratio Valeur Actuelle Nette de la dette / Exportations de biens et services inférieur à 150% pour être recommandé au point d'achèvement. Pour cela, le pays doit satisfaire à deux critères au point de décision:

---

<sup>27</sup>[http:// europa.eu. int/comm/europaid/projet/resal](http://europa.eu.int/comm/europaid/projet/resal) Octobre 2000

- avoir un ratio Exportations de biens et services/PIB d'au moins 30% ;
- avoir un ratio Recettes fiscales/PIB d'au moins 15%.

Pour les pays remplissant ce

conditions, le ratio objectif VAN de la dette Exportations sera calculé de manière à obtenir un ratio VAN de la dette! Recettes budgétaires de 250%<sup>28</sup>.

## **II.2. Le déroulement de l'initiative PPTE renforcée**

L'application de l'initiative PPTE se déroule en deux phases chacune suivie par un point de décision et d'achèvement au cours desquels une évaluation de la soutenabilité de la dette est effectuée. Chaque phase est censée durer trois ans mais au cas par cas, des aménagements peuvent être portés pour les pays sortants des conflits armés ou soit encore pour des intérêts géostratégiques<sup>29</sup>.

### **II.2.1. La première Phase**

Le pays doit appliquer pendant trois ans des programmes d'ajustement structurel avec le soutien de la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Il reçoit une assistance titre concessionnel des créanciers multilatéraux. Les créanciers bilatéraux du Club de Paris accordent une réduction du service de la dette basée sur les termes de Naples (réduction de 67% de la VAN) et les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris doivent accorder des réductions équivalentes. Le ratio objectif (ratio [1]) à atteindre au point d'achèvement de 150% est fixé au point de décision<sup>30</sup>.

#### **II.2.1.1. Point de décision**

---

<sup>28</sup><http://www.europa.eu.int/comm/europaid/Project/resal> Octobre 2000

<sup>29</sup> Idem.

<sup>30</sup> Ibidem

Il s'agit d'évaluer la soutenabilité de la dette (étude des ratios ([1], [2], et [3]), et en particulier de déterminer si une nouvelle opération de réduction de la dette suivant les termes de Naples portant sur l'encours (67% de la VAN de la part des créanciers du Club de Paris), complétée par une action au moins aussi favorable de la part des créanciers bilatéraux non membres LI U Club LIC Paris est suffisante pour rendre la dette soutenable.

Trois situations sont envisageables à ce stade :

- si la dette est soutenable après les réductions accordées, le pays n'est pas éligible ;
- si la dette du pays reste insoutenable malgré l'application des termes de Naples, le pays entre dans la deuxième phase. Les objectifs à atteindre en termes de ratio de soutenabilité au point d'achèvement sont fixés à ce stade ;
- si un doute existe quant à la soutenabilité de la dette, des réductions supplémentaires sont appliquées.

### ***II.2.1.2. Deuxième phase ou période intermédiaire***

Lorsqu'un pays est éligible, il doit mettre en place des programmes de réformes économiques pendant trois ans. Toute fois, cette période peut être plus courte si grâce aux réformes, les performances économiques s'améliorent rapidement au cours de cette deuxième phase. Les créanciers fournissent des concours sous différentes formes.

#### ***II.2.1.2.1. Le point d'achèvement***

Le ratio objectif VAN de la dette/Exportations à atteindre au point d'achèvement est fixé au point de décision. Les créanciers membres du Club de Paris proposent une réduction de la VAN du stock de la dette de 90% (terme de Cologne). Les autres créanciers commerciaux et bilatéraux doivent entreprendre des actions au moins équivalentes, les institutions multilatérales succèdent également à des réductions de la VAN de leurs créances

de manière à assurer un traitement global et équitable pour tous les créanciers impliqués<sup>31</sup>.

### **II.3. Classification des pays pris en compte dans l'Initiative PPTE renforcée**

Au départ de l'initiative PPTE en 1994, 41 pays ont été considérés par la Banque Mondiale, comme très endettés. Le Malawi a en suite été ajoutée, ce qui signifie qu'au moins 42 pays doivent être considérés comme PPTE. Sur 42 pays seuls 36 ont été intégrés à l'Initiative de Cologne, c'est-à-dire que 6 pays initialement considérés dans la liste des PPTE ont été totalement exclus de l'initiative PPTE : l'Angola, la Guinée Equatoriale, le Kenya, le Nigeria, le Viet Nam et le Yémen. Ils ne sont pas considérés comme très pauvres et très endettés et ne peuvent donc prétendre à l'Initiative. Cette première sélection permet aux créanciers de réduire le coût de l'Initiative en excluant les pays lourdement endettés comme le Nigeria (35 milliards de USD) et le Viet Nam (26,5 milliards de USD)<sup>32</sup>.

#### **II.3.1. Estimation des coûts potentiels des PPTE**

Le coût total de l'Initiative était estimé à 27,4 milliards de dollars en VAN de 1998 (50 milliards en Valeur Nominale) pour trente trois pays qui devraient pouvoir bénéficier d'une aide ( à l'exclusion de Libéria, de la Somalie et du Soudan), soit plus du double du total cout pour l'initiative initiale, qui était estimé à 12,5 milliards de dollars<sup>33</sup>.

A cet effet, l'exclusion des Pays susmentionnés se justifie selon les institutions de BrettonsWoods, par des dérapages dans l'application des reformes ainsi que par des conflits armés et des troubles politiques dans ces pays qui

<sup>31</sup><http://www.europa.eu.int/comm/europaid/Project/resal> Octobre 2000

<sup>32</sup><http://www.dette2000.org/rapport-partiel.html> janvier 2001

<sup>33</sup>David A. et Anthony R. (1996), Allégement de la dette des pays à faible revenu, Ed. FMI- Washington. p26

pourraient retarder leur arrivée au stade de la prise de décision. Si l'on inclut le Libéria, la Somalie et le Soudan, le total des coûts en VAN de 1998 serait d'environ 19 milliards de dollars pour l'initiative finale et 36 milliards de dollars pour l'Initiative renforcée<sup>34</sup>.

## **II.4. Politique de Soutien**

L'Initiative PPTE ne constitue-t-elle pas une panacée aux difficultés économiques et au problème de la pauvreté des pays africains, la plupart d'entre eux n'auraient-ils pas encore besoin pendant longtemps d'apports importants d'aide extérieure concessionnelle ? Il est prématuré de répondre à cette question, étant donné que l'initiative PPTE elle-même est un processus ainsi la réponse viendra au fur et à mesure que les pays auront atteint le point de décision<sup>35</sup>.

### ***II.4.1. Aide publique au développement (APD) face à l'Initiative PPTE renforcée***

La mise en œuvre de l'Initiative PPTE renforcée est certes un pas dans la bonne direction car beaucoup des PPTE, verront leur dette réduite, comme le Niger au mois de mai 2004.

Mais une question mérite d'être posée : l'Aide Publique au Développement fera-t-elle les frais de remise de dette ?

Pour l'initiative PPTE, il faut trouver plus de 28 milliards de dollars, dont plus de la moitié sera à la charge des Institutions Financières Multilatérales. Le risque est grand de voir les pays donateurs affectés par la remise de la dette les ressources qu'ils destinaient à l'Aide Publique au Développement.

---

<sup>34</sup> DAVID, A et Anthony, R, op.cit, P.26

<sup>35</sup> IDEM

Au-delà de la remise de la dette le vrai combat en faveur de la solidarité internationale reste donc celui des 0,7% du PIB que les pays riches se sont engagés à consacrer à l'aide<sup>36</sup>.

#### **II.4.2. Allègement de la dette lié à la réduction de pauvreté**

En est-il possible de faire pour que l'allègement de la dette conduise à la véritable réduction de la pauvreté ?

L'examen de l'initiative PPTE et le processus consultatif ont fait une large place à la question de savoir comment lier, de manière plus étroite et plus transparente l'allègement de la dette mix actions de réduction de la pauvreté : un accord sans ambiguïté s'est fait jour sur plusieurs points importants :

- premièrement et avant tout, l'allègement de la dette doit s'inscrire dans une stratégie Intégrée de réduction de la pauvreté comportant toute une gamme des politiques axées sur l'amélioration des programmes sociaux, une bonne gestion des affaires publiques et l'instauration d'une croissance économique qui profite au plus grand nombre. En approuvant un allègement de dette prononcé, plus large et plus rapide les gouvernements ont aussi en septembre 1990 adopté un conjoint de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire et international qui décrit une telle démarche ;<sup>37</sup>
- au titre d'un cadre renforcé de réduction de la pauvreté, l'allègement de la dette consenti au titre de l'initiative PPTE sera lié à la mise en place de stratégies nationales de réduction de la pauvreté conçues par les gouvernements pour que l'allègement de la dette et plus largement l'aide extérieure au développement, fasse une réelle différence dans la vie des pauvres ;<sup>38</sup> au point d'achèvement sera

---

<sup>36</sup>DUROUR P., (Octobre 2000), *Relations financières internationales*.Ed 11 AP/ Parisp.21

<sup>37</sup><http://www.worldbank.org/hipe/french>

<sup>38</sup> Idem

toujours subordonnée à la constatation de progrès dans la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté.

- toutefois à titre transitoire les pays pourront accéder au point de décision sans qu'il y ait accord sur un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), mais l'accession.

## **II.5. Accès de la RDC à l'Initiative PTE Renforcée**

L'accès de la République Démocratique du Congo au point de décision de l'Initiative PTE renforcée est le fruit d'efforts d'ajustement soutenus du gouvernement, dans un contexte politique difficile marqué par la partition du pays à cause de la guerre et par la dégradation des indicateurs économiques et sociaux depuis plusieurs dizaines d'années.

Puisant les grandes lignes de son action dans le discours d'investiture du chef de l'Etat du 26 janvier 2001, le gouvernement amis en place, avec le concours des services du FMI et de la Banque Mondiale, deux programmes économiques successifs. Le premier dénommé Programme Intérimaire Renforcé (PIR), de juin 2001 à mars 2002, visant essentiellement à casser l'hyper-inflation et à créer les conditions propices à la relance de l'activité économique. Et le second, communément appelé, Programme Economique du Gouvernement (PEG), couvrant la période 2002-2005, vise la consolidation de la stabilité macroéconomique et la relance de la croissance économique en vue de réduire la pauvreté.

Fondé essentiellement sur l'exécution équilibrée des opérations financières de l'Etat, la maîtrise de l'expansion monétaire et la mise en œuvre des réformes structurelles, les deux programmes ont permis :

- la reprise de la coopération avec la communauté financière internationale après 11 ans de rupture
- l'exécution sur base caisse des opérations financières de l'Etat, qui se sont soldés par des excédents en 2002.

Néanmoins, il importe de relever le faible niveau d'exécution des dépenses d'investissement dont la réalisation est tributaire au décaissement des ressources extérieures ;

- la réalisation en 2002 d'un taux de croissance de 3%, après 13 années de contraction du PIB et de 3,5% en 2003;
- la réduction sensible du taux d'inflation qui est passé de 511,2% à la fin 2000, à 135,1% à la fin 2001 puis à 16% à la fin 2002 et à 4,4% à la fin 2003<sup>39</sup>.

C'est au vu (de ces résultats et des efforts entrepris par le gouvernement en vue de la réunification du pays et de la réconciliation nationale que les conseils d'administration du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale ont décidé à l'issue de leurs réunions tenues respectivement les 23 et 24 juillet 2003, d'une part le décaissement en faveur de la R.D.C de la troisième tranche de la FRPC de plus ou moins 37 millions de USD, au titre d'appui à la Balance des paiements et d'autre part, son accession au point de décision de l'Initiative PPTE.

L'accession de la R.D.C. au point de décision constitue un événement majeur qui devrait positivement affecter les perspectives de croissance du pays. Cette décision comporte plusieurs retombées. D'abord sur le plan externe:

- l'annulation de 90% du service total de la dette extérieure de la R.D.C. pendant la période intérimaire de 2003 à 2006. Cet allègement a permis une réduction du service de la dette de l'ordre de USD 36 millions en 2003, et permettra une réduction de 100 millions en 2004 et 173 millions en 2005
- l'allègement du service de la dette de USD 1,031 milliard (environ USD 831 millions en VAN), sous forme d'une réduction de 90% du service de la dette sur les crédits de l'IDA de 2003 à 2005 ;
- l'allègement de la dette envers le FMI de près de USD 0.472 milliard en VAN sous forme d'une réduction annuelle

---

<sup>39</sup>MASSANGU MULONGO. Op.citp.3

moyenne du service de la dette d'environ 50% jusqu'en 2012 ;

- l'annulation à hauteur de 80% du stock de la dette au point d'achèvement en cas de succès du programme. Dans ces conditions, la dette passerait de USD 8,404 milliards à 1,557 milliard en VAN, soit une réduction de USD 6.311milliards. Ce stock de 1,557 milliard correspond à 2,568 milliards de USD en terme nominal<sup>40</sup>.

Il y a lieu de rappeler que la République Démocratique du Congo avait bénéficié d'une annulation de près de 1.6 milliards en 2002 lors de son passage au Club de Paris avec la possibilité d'accéder aux nouvelles ressources extérieures pour la reconstruction du pays.

Sur le plan interne, le ressources provenant de l'allègement additionnel du service de la dette du fait de l'accession au point de décision, doivent être affectées aux dépenses de lutte contre la pauvreté recensées dans le (DSRP-I) Document Intérimaire : la santé, l'éducation, les infrastructures de base, l'approvisionnement en eau potable et en électricité. Les principaux objectifs du gouvernement, à travers le DSRP-I soumis aux partenaires et qui devra être finalisé avant le point d'achèvement, sont des trois ordres :

- restaurer la paix et promouvoir, la réconciliation nationale ;
- assainir l'environnement macroéconomique et stabiliser l'économie ;
- assurer la sécurité alimentaire, éducation et la santé.

Tous cestrois axes sont pris en compte dans le programme triennal du gouvernement appuyé IRPC, L'accession de la RDC au point de décision de l'initiative PPTE est le résultat d'un processus deux ans et demi qui est passé par des décisions et mesures courageuses et parfois impopulaires prises par le

---

<sup>40</sup>MABI MULUMBA Evariste , L'accession de la RDC à l'Initiative PPTE et la relanceéconomique, Kinshasa, 2004 ,P.4

gouvernement. L'une des mesures les plus importantes et peut être les plus difficiles a été celle d'autoriser la Banque Centrale du Congo d'abandonner à partir du 27 mai 2001 le régime du taux de change fixe au profit de celui à taux flottant.

En principe, dès le mois de septembre 2002 le gouvernement aurait dû revoir la structure de ses dépenses en faveur des secteurs de l'éducation, de la santé du développement rural et des infrastructures, n'eussent été les pressions des exigences de la réunification du territoire national, qui ont maintenu la prépondérance des dépenses politiques et militaires.

L'allégement de la dette n'est pas une fin en soi. Le problème fondamental est celui d'amorcer un développement humain durable par la création d'un environnement favorable aux investissements créateurs d'emplois décents.

On ne peut atteindre un développement humain durable que par l'amélioration de la situation de l'emploi. Selon le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, document élaboré dans le cadre du Programme Economique du Gouvernement, « *l'emploi a plus tragiquement subi les conséquences des difficultés de l'Etat caractérisées par la mauvaise gestion des entreprises publiques et l'absence de politique de partenariat et d'incitation aux investissements* »<sup>41</sup>.

Le déficit du gouvernement de transition sera notamment de conduire la nation au point d'achèvement de l'initiative PPTE afin de permettre à la population de jouir pleinement du fruit des sacrifices consentis durant la mise en œuvre de ces programmes.

---

<sup>41</sup> MABI MULUMBA, E, OP.cit, P.4

### **SECTION III. L'INCIDENCE DE L'ANNULATION DE LA DETTE SUR LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT EN RDC.**

#### ***3.1. L'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE par la RDC***

Pour mieux appréhender le point d'achèvement atteint par la RDC, il serait mieux de faire allusion aux deux périodes qui l'ont précédé. Il s'agit de la période intérimaire et le point de décision.

##### ***a. La période intérimaire (2001 à 2003)***

Au début de l'année 2001, un changement politique s'opère au sommet de l'Est en RDC avec l'avènement du président Joseph KABILA KABANGE, la RDC reprend de dialogue avec les partenaires extérieurs. Puisant les grandes lignes de son action dans le discours d'investiture du chef de l'Etat du 26 janvier 2001, le gouvernement met sur pied avec le concours des services du FMI, deux programmes économiques successifs.

Le premier dénommé Programme Intérimaire Renforcé (PIP) étalé du juin 2001 à mars 2003 visant essentiellement à casser l'hyper - inflation et à créer les conditions propices à la relance de l'activité économique.

Le second, communément appelé Programme Economique du Gouvernement (PEG). Couvrant la période 2002 à 2005 visait essentiellement la consolidation de la stabilité

macroéconomique et la croissance économique en vue de réduire la pauvreté.

C'est vu de ces résultats et des effets entrepris par le gouvernement en vue de la réunification du pays et de la réconciliation nationale que les conseils d'Administration du FMI et de la banque mondiale ont décidé à l'issue de leurs réunions tenues respectivement le 23 et 24 juillet 2003 d'une part le décaissement en faveur de la RDC de la tranche de FRPC de plus ou moins 37 millions de USD, au titre à la balance des paiements et, d'autre part, l'accession de notre pays au point de décision de L'IPPTE.

Il y a lieu de rappeler aussi que la RDC avait bénéficié d'une annulation de près de 4,6 milliards de USD en 2002 lors de son passage au club de paris, avec la possibilité d'accéder aux nouvelles ressources extérieures pour la reconstruction du pays.

### ***b. la période du point de décision (2003-2010)***

L'accession de la RDC au point de décision de l'IPPTE est le résultat d'un processus de deux ans et demi qui est passé par des décisions et mesures courageuses et parfois impopulaires prises par le gouvernement. Ce dernier a signé plusieurs programmes financés par les institutions financières internationales, critères de performance prédéfinies Impliquant d'atteindre les critères de performance prédéfinies. On le rythme des réformes n'a pas été aussi rapide qu'escompté.

Le final des stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP), qui fait suite au DSRP intérimaire adopté en mars 2002, n'a pas été publié qu'en juillet 2006 et le point d'achèvement de l'IPPTE a été repoussé de fin 2006 second semestre 2007, puis à mi-2008, fin 2009, début 2010 et enfin l'objectif est atteint le 1er juillet 2010, ce qui a retardé d'autant d'échéances allègements prévus.

### ***C. Porte feuille des allègements***

De 2007 à 2008, la dette à été annulée de l'ordre de 7 dollars par habitant et en 2009, 6 dollars par habitant et cela est du à la crise financière internationale.

Après l'atteint du point d'achèvement, la RDC s'est retrouvé avec un stock nominal de la dette de 2, 696 milliards de USD, au lieu de 13,705milliards de USD et a vu sa dette annulée de 11,009 milliards de USD.

Le taux de la réduction a été de plus ou moins 90% selon les termes dits de cologne, comme l'indique.

<b>Stock nominal avant l'allègement</b>	<b>Stock nominal près l'allègement</b>
Stock de la dette: 13,705 milliards d'USD	Stock de la dette : 2,696 milliards USD
Multilatéraux : 4,986 milliards de USD	Multilatéraux: 1,857 milliards de USD
- FMI : 0,800 milliards de USD	- FMI : 0,254 milliards de USD
- B.M : 2,497 milliards de USD	- BM : 0,966 milliards de USD
- BAD: 1,415 milliards de USD	- BAD ; 0,525 milliards de USD
Club de Paris : 7,475 milliards de USD	Club de Paris: 0,076 milliards de USD
Autres bilatéraux: 1,029 milliards de USD	Autres bilatéraux : 0,640 milliards de USD
Dette commercial : 0,215 milliards de USD	Dette commercial : 0,123 milliards de USD
Club de Londres : 0,081 milliards de USD	Club de Londres : 0,006 milliards de USD
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Multilatéraux : -3,129 milliards de USD</li> <li>- Club de Paris : -7,399 milliards de USD</li> <li>- Autres bilatéraux : - 0,389 milliards de USD</li> <li>- Dette commerciaux: -0,092 Milliards de USD</li> </ul>	

**Source:** acte de la conférence du forum économique de la RDC

### **3.2 IMPACT DU POINT D'ACHEVEMENT**

L'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE en RDC a des retombées:

- Le rétablissement de la crédibilité de la RDC auprès de la communauté internationale.
- Au terme de ce processus, notre pays à bénéficié d'un allègement de 90 % du stock de sa dette. En substance, la RDC a bénéficié d'allègement significatif de sa dette

extérieur estimé à 13, 705 milliards d'USD, représentant 125 % de son P113, à fin décembre 2009. Le stock de la dette extérieure publique est passé à 2,696 milliards USD, représentant 24 % du PIB.

- La situation financière est régularisée, mais aussi avec moins de dettes de RDC peut se concerté alors sur les projets prioritaires visant la réduction de la pauvreté.
- Au début juillet 2010 le comptes générales du trésor affiché un excédentaire de 184 millions de francs Chose qui a motivé le gouvernement à s'attaquer armes à la main aux grands chantiers de la reconstruction.
- Impact sur le budget de l'Etat avant l'atteint du point d'achèvement, le pays payait 50 millions de USD chaque fin du mois sur 60 milliards USDS recettes mensuelles. Mais avec le point d'achèvement, il y a un allègement et par conséquent, il y aura un espace budgétaire. Malgré cet effacement de la dette les conditions de vie de la population ne se sont pas améliorées.

### **3.3. PERSPECTIVES D'AVENIR**

En juillet 2010, les institutions de Brettons Woods effaçaient 12,3 milliards de dollars sur un total de 13,7 milliards de dette due par la République Démocratique du Congo à ses créanciers multilatéraux (20 %) et à ceux du club de Paris (80 %). Deux interprétations peuvent être faites en rapport avec cette décision.

Selon une première interprétation, cela suppose que chaque congolais se voit mensuellement allégé de 150 dollars sur les 200 qu'il portait lourdement sur ses épaules depuis plusieurs années.

Une seconde interprétation pourrait consister à s'interroger sur la stratégie qu'adoptera ce pays afin de transmuter les 520 millions de dollars d'économies annuelles générées par cet allègement en une source de revenu pour des millions de

congolais qui vivent avec moins de 1,25 dollars par jour. Sous cet aspect, les défis à relever sont de taille.

Toutefois, désormais soulagé d'un lourd service de dette qui accaparait chaque mois presque la totalité de ses recettes fiscales et ses ressources en devises, on peut s'attendre à ce que l'augmentation des ressources libérées par les annulations pour les dépenses pro-pauvres se traduise en termes d'amélioration de la qualité de vie de 75 % de la population. Ce pendant cet objectif jusqu'à nos jours n'est jamais atteint.

Pour y arriver, la RDC doit sans tarder établir et consolider un Etat de droit. Elle doit s'affranchir de la triade infernale : prédation, corruption et médiocrité (PCM). Ces trois vices révèlent la défaillance du cadre institutionnel et l'émergence de son colocataire: les coûts transactionnels. L'amplitude de ces derniers incite les acteurs économiques à privilégier les activités de spéculation et de prédation aux activités formelles, qui tirent le développement.

## CONCLUSION

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés est un mécanisme international d'allègement de la dette qui fournit une aide spécialisée aux pays les plus pauvres. Elle a été lancée lors du sommet du G7 à Lyon, en France, En 1996 à la suite d'une proposition de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire international.

En RDC, le PIR, combiné avec l'initiative de reformes structurelles, notamment l'amélioration des finances publiques, avait non seulement lancé le fondement d'une reprise de la croissance, mais surtout introduit la RDC dans le processus de l'IPPTE.

Le 23 juillet 2003, l'approbation du DSRP intérimaire (DSRPI) a contribué à l'admissibilité du pays au point de décision PPTE. Ceci a permis de donner accès à la RDC aux facilités reconnues aux pays pauvres très endettés.

En juillet 2010, les institutions de Bretton-Woods effaçaient 12,3 milliards de dollars sur un total de 13,7 milliards de dette due par la RDC à ses créanciers multilatéraux (20 %) et à ceux du club de Paris (80%) grâce à l'atteinte du point d'achèvement d l'IPPTE.

Désormais soulagé d'un lourd service de la dette qui accaparait chaque mois presque la totalité de ses recettes fiscales et ses ressources en devises, on peut s'attendre à ce que l'augmentation des ressources libérées par les annulations pour les dépenses pro-pauvres se traduise en termes d'amélioration de la qualité de vie de 75% de la population. Mais depuis la situation en RDC n'a jamais changé. La population congolaise demeure dans une pauvreté indescriptible.

Pour y parvenir, la RDC doit établir et consolider un Etat de droit. Elle doit s'affranchir de la triade infernale: prédation, corruption et médiocrité.

## BIBLIOGRAPHIE

### I. OUVRAGES

1. Beloko Ebe.B. (1 985). Le statut de l'endettement extérieur dans l'économie soi développée : Analyscritique, Ed. Présence Africaine, Paris
2. Brunel. S,(1995), Le sud dans la nouvelle économie mondiale,Ed. P.U.F. Paris
3. Duruflé. G,(1998), L'ajustement structurel en Afrique, Ed. Kart Hala. Paris
4. Krugman PR et Obstefeld.M, (1991), Economie Internationale, 2è Ed. de Boeck. Bruxelles
5. Millet. D. (2004), Documentation Radio Phonique (RFI) secrétariat général du comité pour l'annulation dela dette,Paris
6. Nakas (1986), Le recours ù l'emprunt extérieur clans le processus du développement PUSAF/Abidjan, Ed. Harmattan. Paris

7. Nzanda Buana. A.. (1995). Economie Zaïroise de demain pas de navigation à vue, Ed. PROS IX. Kinshasa
8. Raffinot. M. (1991), La dette extérieure et ajustement structurel, Edicef/AUPELF, Paris
9. Stiglitz. J. (2001), La grande désillusion : la mondialisation aujourd'hui ça ne va pas, Ed. Fayard. Paris 2002.
10. Sumata J.C. (2001), L'économie parallèle de la RDC taux de change et dynamique de l'hyper-inflation au Congo. Ed. Harmattan, Paris
11. TALA NGAI J.F. (février 2001), RDC de l'an 2001 : Déclin ou Déclic. Ed. Analyses sociales, Kinshasa

## II. ARTICLES

12. Auvergn-Bennelol. P, (1991) « La dette du tiers monde : Mécanisme et enjeu » in Année et études documentaires n°4940.
13. Izot J.D.C, (2001), « La dette des pays en développement vers l'incertitude internationale », in note et études n° 124, Ld. La documentation Française Paris
14. Fonds Monétaire et International (2002). « Accélérer la croissance et réduire la dette du FMIJ. in Finance et Développement. Washington
15. FMI (2000). Finance et Développement, publication trimestrielle, Washington
16. Tugon P.. (1985). « L'Afrique subsaharienne face au Fonds Monétaire International : Afrique contemporaine », n° 139. La documentation Française Paris
17. Jacquet. P. (2003), « L'aide au développement dans la gouvernance globale » in Annuaire de l'activité mondiale, Ramsès. IFRI, Paris
18. Kawata J. (1989). « L'endettement extérieur du Zaïre

», n zaire —i\frigue n 37. Kinshasa  
 10. Kazadi.J et Arend. K. (2003). Soutenabilité de la dette et ressources PPTi. Ministère du plan dc la RDC, Kinshasa  
 20. Mabi Mulumba, E, L'accession de la RDC à l'initiative PPTE et la relance économique. Kinshasa  
 \ lasangu N lul.ongo. (octobre2003), « La RI)C accède i l'initiative PPI'Ei'enforcé ». in noies des conjonctures, Ed. C EDI, Kinshasa  
 \ liisangu I iika. Ni i 200-i), « accumulation du capital hum,.iin en RDC, faut—il une education de Niasse ». inFconomie et Développement, n°1, CRES , Kinshasa  
 3. Sshuc Mbo Mokinie. A. (2004). «La gouvernance et les guerres Qui est plus responsable de la crise» ii JccmoilneetDcvelfljemcnt.n°1. CRES. Kinshasa 24Nshue Mbo Mokime. A.. (2004). «Réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015 : Le congo est il bien parti »? in Economie et Dévcloppcrncntn°1. CRES, Kinshasa  
 \dele Kanm. .A. (1992). « Les grandes leçons de l'histoire monétaire linancière cl économique du Congo- Zaire »,in Zaire Afriguc, n°267 Kinshasa

83

III. Ml:MO1RES  
 26. Thetika .13 (2002-2003). Endettement extérieure et pauvreté en Afrique subsaharienne Iravail de Mémoire. 2E licence Econornie Mathématique! UPC-Kinshasa  
 27 .Muela .13,(2003), Problématique de l'endettement extérieure et financement du développement économique de la RDC, Travail de fin d'étude 2è licence économie r\ lathémai ique / UPC. Ki ushasa  
 2. Mvipe .M.L.M (2002-2003), L'allégement de la dette des pays à faible revenu dans le cadre (le l'Initiative PPTL, Fravail dc mémoire, 2E Licence cumptabilité/ 1SC—Kinshasa  
 1V. AUTRES  
 29. Fonds Monétaire et International (2002), Rapport Annuel, Washington

30. Ministère du plan (décembre 1997). Programme Intérimaire Renforcé du (iou'erncmeat. K inshasa
31. Ministère du plan (Septembre 2001), Programme Triennal Minimum Kinshasa
32. Mokonda B, (200 1-2002), Politiques économiques, cours dispensé à l'UPC! FASE, Kinshasa
33. PNUI) .(2003). Rapport sur le développement humain, New - York
- 34 OCiEI)FP( 1996-2000). Rapport Annuel, Kinshasa
35. Banque Centrale du Congo(2000), jp.port Annuel. Kinshasa
36. 1 ICR-PT(décernbre 1 995). Réponse de l'OGEDEP au questionnaire de la commission Economico— linancière Sur l'endettement public, Kinshasa
37. Plate forme : Dette et l)éveloppement. janvier 2002 V.Internct 3 . Fonds Monétaire et International (2002), www.imLor/np/exr/Uacts/fer/hipcf/him
39. btt// www.\vorl d han k .org/h i pc/french
40. hti// v vw.europa.eu.i ni/comm/ europaid/project/resal octobre2000
41. hit!! yv\v.dette200 rerappori—partiel.htrnl janvier 2001
42. 1111/! ww. llsers.sk\ ii :1 V: c:J a pages décembre2002
43. htt// \v\V\V.imf.org